

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION  
DEPARTEMENT SCIENCES FINANCIERE ET COMPTABILITE



# *Mémoire de fin de cycle*

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières Et Comptabilité  
Option : Finance et Assurance

## *Thème*

*Essai d'analyse de la demande d'Assurance  
Multirisque Professionnelle au sein des  
compagnies d'assurance :  
Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou.*

Réalisé par :  
SAIDI Samia  
NOURI Chahrazed

Encadré par :  
M<sup>lle</sup>. D.HADDAD MADOUA

Membres de jury :  
Président: Mr.D. CHENANE.A, MCA, UMMTO.  
Examineur: Mr. HADJOU.A, MAA, UMTTO.  
Encadreur : Melle.D. HADDAD.M, MCB, UMMTO.

*Promotion 2019*

# Remerciements

*Au terme de ce modeste travail nous remercions DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage et la patience de réaliser ce travail.*

*En guise de reconnaissance, nous tenons à témoigner nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Nos sincères gratitudee à madame HADDAD Madouda pour la qualité de son enseignement, qu'elle n'a jamais manqué de nous conseiller et de nous orienter tout au long de notre mémoire, qu'elle trouve ici l'expression de notre respect et de notre profonde reconnaissance.*

*Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de l'agence d'assurance de Tizi Ouzou (Direction régionale) pour leur patience, leurs conseils et pour le suivi qu'ils ont porté à nos travaux. Et nous tenons à remercier M<sup>er</sup> CHENNA Ramadan, et M<sup>er</sup> Ghenna Abdallah pour son orientation et pour ses précieux conseils.*

*Nous présentons nos respects et nos sincères remerciements aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer notre travail.*

*Nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance et remerciement à nos parents et nos familles qui ont tout sacrifié dans leurs vies, pour nous garantir une éducation et un avenir.*

*Nous ne pourrions clôturer ces quelques lignes sans témoigner nos plus vifs remerciements à nos chers amis.*

## *Dédicace*

*Toutes les lettres sauraient trouver les mots qu'il faut. Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect et la reconnaissance.*

*Je dédie ce mémoire à mes chers parents, pour tous leur sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien tout au long de mes études.*

*A mes chères sœurs Hayat et Sarah, pour leur encouragements permanents et leur soutien moral.*

*A mon cher frère, pour son appui et son encouragement.*

*A toute ma famille et mes amies pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire.*

*A ma chère copine Samia,*

*A mon amie Fatima, qui a été toujours ma main droite.*

*Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infaillible.*

*Merci d'être toujours là pour moi.*

*Samia*

# *Dédicace*

*Avec tous les mots qui expriment l'amour, le respect et la reconnaissance,*

*Je dédie ce modeste travail à mes chers parents Madjid et Farida pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur soutien tout au long de mes études afin d'arriver là où je suis maintenant, que dieu les protèges.*

*A mes chères sœurs Celia et Amel, pour leur soutien morale,*

*A mon cher frère Arezki pour son encouragement,*

*A toutes ma famille, mes cousins et cousines,*

*A mes amies de la famille surtout Tata Zahia et sa fille,*

*A ma chère copine Imane, qui à été toujours ma main droite*

*A mon cher binôme Samia pour son soutien tout au long de ce travail, et A toute mes amies ;*

**MERCI A TOUS**

*Phahrazed*

## *Liste des abréviations*

<b>AA</b>	L'algérienne des assurances
<b>ACAM</b>	L'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles
<b>AMP</b>	Assurance multirisques professionnelle
<b>CAAR</b>	Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance
<b>CNMA</b>	Caisse nationale de mutualiste agricole
<b>CCR</b>	Compagnie centrale de réassurance
<b>CAAT</b>	Compagnie algérienne des assurances transport
<b>CASH</b>	Compagnie d'assurance des hydrocarbures
<b>CA</b>	Chiffre d'affaire
<b>CNA</b>	Conseil national d'assurance
<b>CR</b>	Centrale des risques
<b>CSA</b>	Commission de supervision des assurances
<b>CRMA</b>	Centrale de réassurance des mutuelles agricoles
<b>DZD</b>	Taux de devise (dinars algérien)
<b>DA</b>	Dinars algériens
<b>DR</b>	Direction régionale
<b>EPI</b>	Un équipement de protection individuelle
<b>INSAG</b>	Institut supérieur d'assurance et de gestion
<b>IFID</b>	Institut de financement du développement du Maghreb Arab
<b>IARDT</b>	Incendie accident risque divers transport
<b>IARD</b>	Incendie et risques divers
<b>KDA</b>	Kilos par Dinars algériens
<b>MAATEC</b>	Mutuelle algérienne des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture
<b>MP</b>	Multirisque professionnelle
<b>MIC</b>	Multirisque industrielle et commerciale
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PPC</b>	Le prix public conseillé
<b>RC</b>	Responsabilité civile
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>SNC</b>	Société en nom collectif
<b>SARL</b>	Société à responsabilité limitée
<b>SAA</b>	Société algérienne d'assurance
<b>STAR</b>	Société tunisienne d'assurance et de réassurance
<b>SPA</b>	Société par action
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>TD</b>	Timbre de dimension
<b>UKD</b>	Unité kilos dinars
<b>USD</b>	Dollar des états -Unis
<b>UAR</b>	L'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

# Sommaire

**Introduction générale**.....

**Introduction** .....

## **Chapitre 1 : Les risques des professionnels et leur couverture**

**Section 1** : Les risques des professionnels .....

**Section 2** : Les attitudes adoptées par les professionnels face aux risques.....

**Section 3** : L'assurance multirisque professionnelle (Les garanties et les exclusions du contrat multirisques professionnel) .....

**Conclusion**.....

## **Chapitre 2 : L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives**

**Introduction** .....

**Section 1** : Présentation du secteur assurantiel en Algérie .....

**Section 2** : La part de l'assurance multirisque professionnelle dans l'assurance de dommages.....

**Section 3** : La production multirisque professionnelle : Cas de la SAA .....

**Conclusion**.....

## **Chapitre 3 : Cas pratique : Enquête au niveau des professionnels de la Wilaya de Tizi-Ouzou**

**Introduction** .....

**Section 1** : La présentation de l'échantillon et traitement des données .....

**Section 2** : L'analyse des résultats de l'enquête et leurs discussions.....

**Conclusion**.....

**Conclusion générale** .....

De nos jours, les entreprises qu'elles soient commerciales ou industrielles occupent une place prépondérante dans l'économie d'un pays, vu leur rôle et leurs contributions à la croissance économique.

Cependant, celle-ci sont exposées à certains risques durant l'exercice de leur activité. Les risques menacent leur patrimoine, déstabilisent leur fonctionnement et entraînent des pertes très importantes. Il peut s'agir des catastrophes naturelles, des dégâts des eaux, des vols, des incendies et des explosions ...etc.

Afin de se protéger et d'éviter les conséquences dommageables de ces risques auxquels les entreprises ne peuvent pas résister toutes seules, elles font recours à l'assurance qui propose plusieurs produits pour la couverture de ces risques.

L'assurance crée la sécurité en permettant à l'assuré de ne pas craindre l'éventualité d'une catastrophe, elle apporte donc un confort moral en libérant l'esprit des préoccupations constantes, notamment de l'homme d'action quel soit commerçant, industriel, ou autre.

En matière d'assurance, l'Algérie a fourni beaucoup d'efforts dès l'obtention de son indépendance afin de rendre son secteur assurantiel plus performant et tirer avantage de son rendement, vu le rôle important qu'il pourrait jouer dans le développement économique du pays.

Il existe plusieurs types d'assurance, il y a les assurances qui couvrent les risques liés aux personnes, celle qui protègent leurs biens ainsi que leurs responsabilités civiles et cela que ce soit dans le cadre de leur vie privée ou dans celui de leur vie professionnelle.

Nous allons nous intéresser dans notre travail à l'assurance multirisque professionnelle qui permet aux commerçants, aux artisans, aux professions libérales ainsi qu'à toutes les entreprises quel que soit leur taille de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions et aussi de reprendre rapidement leur activités en bénéficiant d'une prise en charge des frais de réparation en cas de sinistre.

Dans ce présent mémoire, nous allons nous focaliser sur les risques professionnels en étudiant l'un des produits relatifs à la couverture de ces risques, à savoir la multirisque professionnelle.

Notre travail est conçu dans le but d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

- **Est-ce que les entreprises commerciales et industrielles au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou sont attirées par l'assurance multirisque professionnelle ?**

De cette problématique découlent les questions secondaires suivantes :

- Quelle sont les différents risques professionnels qui existent au milieu des entreprises commerciales et industrielles ?
- Comment ses professionnels font face à ces risques ?

### **Hypothèse de recherche**

Nous proposons deux (2) hypothèses que nous essayerons de tester tout au long de ce travail de recherche :

- **H1** : L'incendie et dégâts des eaux font partie des risques les plus importants.
- **H2** : Le recours à l'assurance multirisque professionnelle est l'une des attitudes adoptées par les professionnels.

### **Les objectifs de la recherche**

Comme chaque recherche ou étude scientifique vise des objectifs à atteindre dans le bon sens, à travers notre étude nous voulons réaliser les objectifs suivants :

- Décrire la relation entre le travail et les risques et donner des descriptions objectives de cette réalité au sein de l'entreprise algérienne.
- Exposer l'influence des conditions de travail sur les risques professionnels.

#### **L'objectif principal :**

L'objectif de notre travail de recherche est de présenter les risques professionnels et plus spécialement le produit d'assurance « La Multirisque Professionnelle » au niveau des entreprises industrielles et commerciales dans la Wilaya de Tizi Ouzou.

#### **L'objectif spécifique présenté comme suit :**

- Identifier les biens garantis par le contrat MP.
- Déterminer les limites des garanties offertes.
- Comprendre le résultat réalisé par le contrat multirisque professionnel.

## **Les raisons du choix du thème :**

Parmi les raisons qui nous ont poussés à choisir ce thème sont :

- Vérifier si l'entreprise algérienne se préoccupe du risque lié au travail.
- Acquérir de nouvelles connaissances sur les risques professionnels
- Découvrir les risques qui menacent les travailleurs durant l'exécution de leurs tâches
- Connaître le vrai sens que donnent les entreprises algériennes au risque
- Connaître et maîtriser les situations de travail à risques
- Décrire le risque et les situations à risques
- Montrer le rôle joué par le risque dans la régulation du comportement humain
- Marquer la gravité de la situation dans le milieu du travail

## **La méthodologie de travail**

Pour ce faire, notre démarche méthodologique s'appuie sur les éléments suivants :

- La recherche bibliographique qui nous a permis la collecte d'informations traitées précédemment par quelques auteurs sur notre sujet.
- Un stage au sein de la SAAdeTizi-Ouzou pour étudier le contrat multirisque professionnel et un questionnaire distribué aux responsables des entreprises industrielles et commerciales dans le but de s'informer sur les risques professionnels les plus fréquents dans chacune de ses entreprises et la nature de leur relation avec la SAA de Tizi-Ouzou.

Mais nous tenons à signaler de nombreuses difficultés surtout dans la collecte d'informations.

Nous allons citer aussi le manque de documentations sur les assurances multirisques professionnelles en Algérie. Ceci nous a empêchés de faire une analyse détaillée.

## **La structure de travail**

Ce travail se compose de trois chapitres ;

Dont le premier chapitre de notre mémoire nous présentons : les risques des professionnels et leur couverture. Pour cela, nous allons donner quelques définitions pour les concepts de base ; les types ; l'importance ; les facteurs et la couverture des risques professionnels. Ensuite, nous exposons la politique de la prévention des risques professionnels, pour cela nous allons traiter les points suivants : l'organisation de la prévention ; l'évaluation des risques professionnels ; la prévention de ses risques ; les indicateurs ; les raisons et les objectifs de la prévention des risques.

Le second chapitre traite le secteur assurantiel en Algérie, la part de l'assurance multirisque professionnelle dans la branche incendie et risques divers cas de la Wilaya de Tizi Ouzou, les perspectives des assurances multirisques professionnelles.

Le dernier chapitre de ce travail est consacré à la présentation de l'échantillon et traitement des données, enfin l'analyse des résultats de l'enquête et leurs discussions.

**Introduction**

La perception des dommages potentiels liés à une situation dangereuse se rapporte à la notion de risque. Le risque représente la probabilité que survienne un dommage contre lequel l'assuré cherche à se prémunir au moyen d'un contrat souscrit auprès d'un assureur.

De même, le risque peut être de nature très variée et beaucoup de classifications ont été proposées. L'analyse de ce dernier permet de les classer en deux catégories : les risques naturels et les risques liés à l'activité humaine. Les risques peuvent être naturels dans le sens où ils ont trait à un événement sans cause humaine directe avérée. Les risques liés à l'activité humaine recouvrent un ensemble de catégories de risque divers : les risques techniques, technologiques, industriels et nucléaires ; les risques liés aux transports ; les risques économiques, financiers, managériaux ; les risques médiatiques ; les risques des professionnels.

Dans ce chapitre, nous allons parler des risques des professionnels, des attitudes adoptées par les professionnels face aux risques et l'assurance multirisque professionnelle notamment des garanties et des exclusions du contrat multirisque professionnel.

**Section 1 : Les risques des professionnels**

Les risques professionnels sont l'ensemble des menaces sur les salariés dans le cadre de leurs activités professionnelles. Afin de mieux cerner c'est quoi les risques professionnels, nous avons consacré cette section sur les définitions des concepts de base, les différents risques professionnels, l'importance de l'évaluation des risques, les facteurs des risques professionnels, et pour finir avec la couverture de ces risques.

**1.1. Définition des concepts de base****1.1.1. Le risque**

Nous pouvons définir le risque comme la mesure du danger par deux paramètres : la probabilité **P** ou la fréquence **F** de l'enchaînement des événements qui le constituent, la gravité **G** de l'impact du danger sur une cible.<sup>1</sup>

Par cette définition, nous pouvons comprendre que le risque est une perte potentielle identifiées et qualifiable, liée à une activité, associée à la probabilité de l'occurrence d'un événement ou d'une série d'événements.

**1.1.2. Le risque professionnel**

*« Il faut entendre tout risque ayant pour origine l'activité professionnelle, c'est-à-dire le travail rémunéré, indispensable pour vivre de nos jours. Tout phénomène, tout événement qui apparaît en milieu de travail et qui présente un danger pour l'homme est appelé risque professionnel. Il n'est pas indispensable que l'atteinte à la santé ait lieu obligatoirement dans les locaux et pendant les horaires de travail, comme c'est le cas de certaines maladies professionnelles qui se manifestent souvent plusieurs années, voire quelques décennies après l'exposition (cas de certains cancers de l'amiante) »<sup>2</sup>.*

Donc nous pouvons dire que le risque professionnel est un risque lié à une activité professionnelle de l'entreprise, y compris ceux liés à ses employés et à son patrimoine.

**1.2. Les différents risques professionnels**

Il existe plusieurs types ou familles de risques professionnels qui diffèrent les uns des autres par leur nature, leur origine, leurs caractéristiques et leurs conséquences ainsi que par les mesures de prévention qu'ils nécessitent. Par exemple, le risque électrique n'a rien à avoir avec les risques chimiques ou avec le risque de surdité et les mesures de prévention sont différentes les unes des autres.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>P. Perilhon, « *La gestion des risques* », DEMOS, Paris, 2007, p28.

<sup>2</sup> NICHAN. Margossian, « *Les risques professionnels* », 2ème édition DUNOD, Paris, p 2.

<sup>3</sup>*Ibid.*, p.p 29.30.

**1.2.1. Les risques chimiques**

Ils s'expliquent par la présence de produits chimiques plus ou moins dangereux, toxiques ou inflammables, dont l'absorption par le corps humain se traduit par des intoxications accidentelles ou chroniques ainsi que par des incendies et explosions. Les risques chimiques sont fréquents, nous les rencontrons pratiquement dans toutes les activités humaines, tant en milieu professionnel que chez soi ou pendant les loisirs.

**1.2.2. Les risques biologiques**

Ils sont dus à des micro-organismes pathogènes vivants qui, introduits dans le corps humain, induisent des maladies dont certaines peuvent être très graves comme les hépatites virales. Ces risques nécessitent des mesures de prévention spécifiques. Nous rencontrons les risques biologiques dans de nombreuses activités, souvent inattendues, comme les blanchisseries industrielles ou encore les laboratoires toxicologiques.

**1.2.3. Les risques de circulation et de transport**

Les salariés se déplacent fréquemment tant dans leurs ateliers que dans leurs entreprises ainsi que sur la voie publique. Ces déplacements sont à l'origine de chutes de plain-pied ou de dénivelés, de glissades, de chocs ou d'autres blessures qui sont des accidents du travail. Les accidents de la route sont également considérés sous certaines conditions comme ayant un caractère professionnel.

**1.2.4. Les risques physiques**

Cette famille de risques englobe tous les phénomènes physiques et les nuisances qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine. Les risques physiques concernent tous les risques liés à l'utilisation de machines ou équipements professionnels (*presse, outils, scie, matériel divers, y compris les couteaux, les machines à découper, les fours...*) et l'utilisation d'équipements additionnels (*échelle, escabeau, échafaudage...*). Ils concernent aussi l'environnement de travail : bruit, ambiances lumineuses, vibrations, travail sur écran, rayonnements optiques ou électromagnétiques, chaleur, froid, etc.

Les risques physiques vont engendrer un dommage sur tout ou partie du corps humain ainsi que des maladies professionnelles telles que les lombalgies, les surdités, les troubles vasculaires du système main bras, les effets des rayonnements sur la peau et les risques oculaires (*photo-conjonctives, cataractes*).<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup>[www.efficience-santeautravail.org/lesrisquesprofessionnel/pdf](http://www.efficience-santeautravail.org/lesrisquesprofessionnel/pdf); consulté le 24/08/2019 à 18 h48, p 1.

**1.2.5. Les autres risques**

Sous cette rubrique, nous pouvons grouper un certain nombre de situations dangereuses particulières à différentes activités, comme celles rencontrées sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics ou encore des troubles psychosociaux comme le stress, qui ont une influence certaine sur l'accidentalité des salariés.

**1.3. L'importance de l'évaluation des risques**

L'importance de l'évaluation des risques se résume dans les points suivants <sup>5</sup>:

- L'évaluation des risques n'est pas un sujet nouveau, mais une obligation légale, puis intégrée dans le « *code du travail* » ;
- Une évaluation des risques est une enquête systématique de tous les risques liés aux postes de travail, aux équipements de travail et aux salariés ;
- Aussi un outil pour l'employeur ; afin que ce dernier puisse garantir la sécurité et la santé des salariés sur leurs postes de travail ;
- L'évaluation des risques est le processus consistant à évaluer les risques pesant sur la sécurité et la santé des salariés du fait des dangers présents sur le lieu de travail ;
- L'évaluation des risques est la première étape du processus de gestion des risques qui permet de faire comprendre aux personnes concernées, employeur et salariés, quelles sont les mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Si une évaluation des risques n'a pas été réalisée, un processus convenable de gestion des risques ne pourra être mis en place et les mesures appropriées de prévention ne pourront être adoptées ;
- De plus, les mesures de prévention mises en place suite à une évaluation des risques peuvent servir à diminuer les coûts engendrés par les accidents et les maladies professionnelles ;
- S'y ajoute qu'une évaluation des risques appropriée s'avérera avantageuse pour les entreprises. Vu que les coûts engendrés par les accidents et les maladies seront diminués, de même que le taux d'absence pour cause de maladies. Des salariés en bonne santé sont plus productifs et efficace et peuvent ainsi mieux contribuer à la compétitivité des entreprises ;
- L'évaluation des risques mène donc aussi à une meilleure organisation de l'entreprise, ce qui signifie un gain de productivité et une augmentation de la qualité.

---

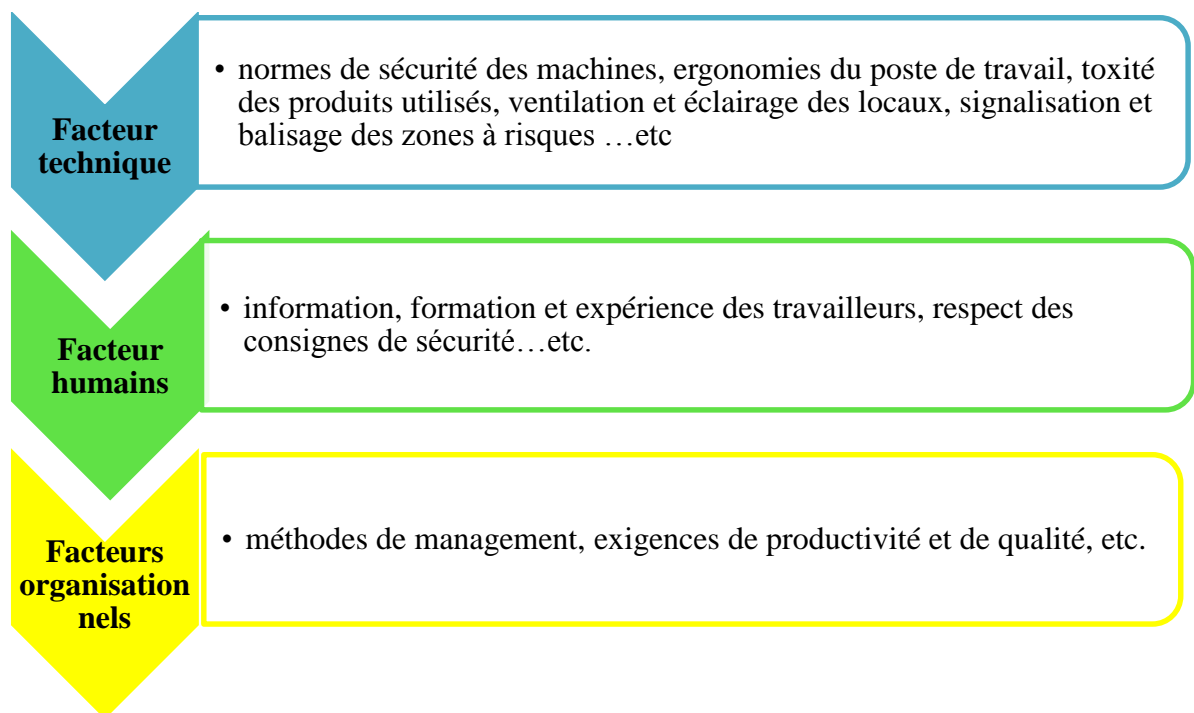
<sup>5</sup> Association d'Assurance contre les Accidents. [www.aaa.lu/consulté](http://www.aaa.lu/consulté), le 20/10/2019 à 17 h50.

- Le but de l'évaluation des risques est d'éliminer, d'écartier ou diminuer les risques existants et de déterminer les mesures indispensables afin de garantir la sécurité et la santé des salariés sur leurs postes de travail.

#### 1.4. Les facteurs des risques professionnels

Un facteur de risque est un élément qui peut révéler le danger et entraîne la survenue du risque. Le facteur du risque augmente la probabilité du dommage, c'est-à-dire celle de la concrétisation du risque.<sup>6</sup>

**Figure N°01 : Les facteurs des risques professionnels**



**Source :** réalisé par nous-mêmes, d'après BOUZERIA Nawel, master en science sociales, option sociologie, université d'Abderrahmane mira, 2012/2013, p42.

Les facteurs de risques sont collectifs (*ils concernent tous les travailleurs exposés*) ou individuels (*aspects comportementaux ou médicaux, comme l'acuité visuelle, la sensibilité allergique*) ... etc.

#### 1.5. La couverture des risques professionnels

Les risques liés à l'exercice d'une activité professionnelle sont multiples. Il existe plusieurs moyens pour garantir ces risques. Dans ce mémoire nous allons étudier deux grandes catégories de garantie :<sup>7</sup>

<sup>6</sup> BOUZERIA Nawel, « *identification et évaluation des risques de l'activité de la manutention au sein de l'entreprise portuaire de Bejaia (EPB) cas des dockers professionnels* », master en science sociales ; option sociologie du travail et des RH, université de Abderrahmane mira, 2012/2013, p42.

<sup>7</sup>www.jurifiscal.com, consulté le 14/08/2019, à 21h.

**1.5.1. Les garanties financières des professions réglementées**

La réglementation d'un certain nombre de professions prévoit l'obligation d'une garantie financière constituée sous plusieurs formes.

Il peut s'agir d'un engagement écrit de caution pris par un établissement de crédit, une entreprise d'assurance habilitée ou un organisme de garantie collective à hauteur d'un montant fixé par la réglementation (*agence de voyage*) étant précisé, que dans certains cas, le cautionnement doit nécessairement être déposé à la caisse des dépôts et consignation (*agents immobiliers et administrateurs de biens*). Il peut s'agir également d'un fonds de réserves (*organismes locaux de tourisme*).

L'idée à retenir est la suivante : de nombreuses professions règlementées prévoient un système spécifique de garantie financière destiné à faciliter l'indemnisation des clients en cas de sinistre.

**1.5.2. L'assurance**

Au-delà des réglementations spécifiques à chaque profession, les risques découlant des activités professionnelles doivent être garantis par la souscription d'une assurance à vocation professionnelle. La meilleure solution consiste à souscrire, dès le début de l'activité, un contrat d'assurance adapté à son activité.

Il existe, en pratique, autant de catégories de contrats d'assurance que de risques professionnels. Le contrat d'assurance qui doit être souscrit par tous les travailleurs indépendants, quelle que soit leur activité, doit couvrir au moins le risque lié à la « *responsabilité civile professionnelle* ». L'assurance dite « RC » est une assurance dont l'objet est la responsabilité civile du travailleur indépendant ou du chef d'entreprise à l'égard des tiers.

De manière générale, les assurances généralistes de responsabilité dédiées aux entreprises, telles les assurances « *RC exploitation* » ou « *RC chef d'entreprise* », garantissent la plupart des risques (*une lecture attentive des stipulations du contrat s'impose avant la signature*) liés aux activités de l'entreprise, à l'exclusion des risques liés à la vie privée, des risques spéciaux (*par ex. ... radioactivité*) et de la responsabilité pénale du chef d'entreprise.

Il faut savoir que la responsabilité dite « civile » inclut le plus souvent l'ensemble des risques découlent tant des manquements contractuels (*Par ex. ... manquements au devoir de conseil*) que la responsabilité du professionnel à l'égard d'un « tiers » avec lequel il n'est pas lié par contrat (*souvent au titre du risque né lors de pourparlers, avant la conclusion d'un contrat*).

L'exercice de certaines activités rend nécessaire la souscription d'une assurance d'un type différent dénommé « *assurance dommages* » dont l'objet n'est pas la garantir la responsabilité civile à l'égard des tiers. L'assurance-dommages a exclusivement pour fonction d'indemniser les dommages causés aux biens de l'assuré.

Doivent souscrire une assurance –dommages les chefs d'entreprises et travailleurs indépendants qui utilisent un équipement particulièrement coûteux, notamment lorsque la garantie contractuelle souscrite lors de l'achat ne permet pas d'indemniser la totalité du préjudice causé par la destruction de l'équipement.

En réalité, nous le voyons, si un système contractuel d'indemnisation doit être choisi afin de bénéficier d'une indemnisation plus facile que celle qui résulte du régime légal, le choix s'opère en fonction des équipements utilisés, des activités exercées et de l'importance des sinistres que cette activité est susceptibles de causer.

Lorsque l'activité n'est pas réglementée, il est fortement conseillé de s'adresser à une compagnie d'assurance garantissant les risques professionnels afin d'analyser le meilleur moyen de se prémunir contre ces risques.

Après avoir présenté explicitement les risques professionnels auxquels les salariés sont confrontés au moment de leurs prises de fonction, dans la section suivante nous allons décrire comment prévenir contre ses risques.

#### ❖ **Le concept de l'assurance : L'asymétrie informationnelle**

Dans le marché des assurances, deux types de risque viennent s'ajouter au risque aléatoire du fait de « l'asymétrie de l'information » entre assuré et assureur. Il s'agit de :<sup>8</sup>

##### ✓ La sélection adverse

Dans la sélection adverse, la situation est la suivante :

La compagnie d'assurance se trouve face à une population hétérogène de risque. Il y a deux catégories de risque : les hauts risques (ex : les mauvais conducteurs) et les bas risques (ex : les bons conducteurs), mais la compagnie ne sait pas qui est le bon et qui est le mauvais.

Dans le cas d'information parfaite, la compagnie connaît la probabilité de sinistre du conducteur et cela lui permet de calculer la valeur actuarielle de la prime. Ici, ce n'est plus le cas.

L'agent détient une information (sa probabilité d'accident) susceptible d'influencer un des termes du contrat (la prime), l'asymétrie d'information intervient avant la signature du contrat.

---

<sup>8</sup>ROUSSEAU.J.M, T.BLAYAK, N.OULMANE, « Introduction à la théorie d'assurance », éd DUNOD, Paris, 2005, p90.

✓ Le risque moral (le moral hazard)

Dans le cas de l'aléa moral, il s'agit au contraire d'une incertitude en ce qui concerne le comportement de l'agent après la signature du contrat : peut penser en effet que le souscripteur une fois assuré peut modifier son comportement (une fois signé le contrat d'assurance tout risque, le conducteur peut devenir plus imprudent et moins soucieux d'éviter un léger accrochage).

Ainsi, dans le cas d'assurance contre le vol, il peut y avoir négligence de l'agent (on cherchera alors à avoir des garanties contre celle-ci) ou pire, fraude (déclaration frauduleuse de vol d'autoradio). Bien évidemment, puisque nous ne sommes plus dans le cas d'information parfaite, le profit de l'assureur ne peut plus être maximum, il y aura un coût à supporter (une perte de profit).

### **1.6. Les Autres problèmes liés aux risques professionnels <sup>9</sup>**

L'évolution des technologies, l'apparition de nouvelles techniques et de nouveaux produits, les transformations des conditions de travail rendues nécessaires par les nouvelles tendances économiques font que régulièrement, de nouveaux risques apparaissent, nécessitant des approches de prévention complémentaires différentes.

- **Stress et facteurs psychosociaux au travail**

Les facteurs psychosociaux comme le stress sont considérés par plusieurs spécialistes comme pouvant porter atteinte à la santé des travailleurs ou du moins favoriser les accidents du travail. De nombreuses études en cours aboutissent toutes à considérer que le stress au travail est source de dangers tant pour les entreprises que pour la santé des salariés.

- **Nouvelles technologies et évolution de la réglementation**

L'évolution constante des technologies se manifeste par l'apparition de nouveaux produits et techniques qui, à leur tour, amènent des risques nouveaux auxquels l'homme doit faire face.

---

<sup>9</sup> NICHAN Margossian, « Guide pratique des risques professionnels », Dunod, Paris, 2003, p333.

**▪ Les nouvelles techniques et les risques**

- Le développement de l'informatique et le travail sur écran se traduisent par des risques professionnels encore inconnus exemple des fatigues oculaires et des détériorations de l'œil.
- Le développement de la téléphonie mobile et, d'une façon générale, les télécommunications par ondes radiométriques met en avant les risques dus à ces rayonnements électromagnétiques qui envahissent l'environnement. Dans les entreprises, de nombreux appareils électroniques et les commandes numériques des équipements de travail peuvent également émettre de tels rayonnements ;
- Les études ont montré l'influence de ce phénomène sur la santé. Il n'est pas exclu que, prochainement, des règles de construction et des normes de sécurité soient mises en place pour la protection des salariés ;
- Un exemple similaire est celui du développement des appareils lasers. Les risques non négligeables de brûlures et notamment au niveau des yeux ont conduit les pouvoirs publics à publier des textes réglementaires sur la sécurité d'emploi et des normes de conception et de construction de ces appareils dont l'emploi se généralise dans les activités industrielles et médicales les plus diverses ;
- L'emploi de nouveaux produits techniques cancérigènes ou encore la mise en évidence du pouvoir cancérigène de certains produits connus ont nécessité la mise en place de règles de sécurité plus sévères édictées par le Code du travail.
- De même, la construction de ponts de plus en plus longs et grandioses a nécessité l'appel à des techniques particulières exigeant des mesures de sécurité nouvelles, adaptées aux situations ;

**▪ L'évolution de la réglementation**

L'apparition de nouveaux risques par suite de l'évolution des techniques a conduit à mettre en place de nouvelles mesures de prévention et par conséquent des règles plus adaptées.

La réglementation n'est pas figée, elle évolue avec les techniques mais également sous l'influence de facteurs internationaux dont notamment les directives européennes.

L'essentiel des règles de sécurité et des normes a été remis à jour pour être conforme aux directives européennes.

Ces directives sont le fruit d'un consensus entre les différents pays de la Communauté européenne et s'appliquent dans tous ces pays dès lors que les législations nationales s'en sont inspirées. C'est un grand pas en avant dans l'harmonisation des règles de conduite dans

despays amenés à coopérer. Nous pouvons seulement regretter que ces règles ne soient pas toujours appliquées dans les pays concernés, du moins actuellement.

Indépendamment de ces directives européennes, il existe également des règles de conduite et de sécurité internationales que les entreprises doivent respecter. C'est notamment le cas des transports internationaux pour lesquels des règles précises existent sur le plan de la sécurité : transport des matières dangereuses, voies de navigation, signalement, etc.

Là aussi, les règles ne sont pas toujours appliquées et cette situation se traduit quelquefois par des accidents catastrophiques ; les accidents majeurs, largement commentés par les médias, un peu partout dans le monde, qu'ils soient des accidents produits dans les usines (*Seveso, Bhopal, Toulouse*) ou pendant le transport de marchandises dangereuses (*Exxon-Valdes, Erika, Prestige*) s'expliquent par la non-application des règles de sécurité internationalement reconnues et adoptées.

Certes, l'aspect économique est une raison souvent invoquée pour ne pas avoir à respecter ces règles, malgré les contrôles effectués, mais il faut bien accepter le fait que l'accident et ses suites coûtent infiniment plus cher que les mesures de sécurité réglementaires.

Certains considèrent à juste titre que la réglementation est très fournie et qu'il est difficile de tout connaître, mais il existe des organismes compétents qui peuvent renseigner et informer les décideurs des règles à respecter pour chaque situation et éventuellement vérifier leur mise en œuvre. Cette situation est cependant rendue nécessaire par l'apparition de nouvelles techniques, avec sa suite de risques et des mesures de prévention à appliquer. De nombreux textes sont abrogés par suite de la mise en place de nouvelles règles.

La multiplication des textes sur la sécurité depuis une dizaine d'années est la conséquence d'une certaine forme de mondialisation de l'économie et de la nécessité de transcrire les directives européennes dans les législations et les réglementations nationales.

Il est plus que vraisemblable que l'apparition de nouveaux textes soit ralentie pour les années à venir, l'essentiel des mesures de sécurité étant déjà couvert.

### **1.7. Problèmes liés à l'environnement**

Les problèmes liés à l'environnement sont parmi les plus importants de notre époque et qu'il faut résoudre en priorité, dans le premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle.

Comme pour les risques professionnels, une réglementation et une organisation avec contrôles et aides financières ont été mises en place pour empêcher l'extension de la pollution

et la réduire dans les principaux pays industrialisés. Cependant, il reste encore beaucoup de choses à réaliser, ne serait-ce que le respect des principales règles pourtant obligatoires. Le respect des mesures déterminées à l'échelle européenne et internationale est encore à l'état embryonnaire.

▪ **Le problème des déchets industriels**

Toute activité de fabrication produit des déchets et des sous-produits qui, n'ayant pas trouvé des utilisations intéressantes et rentables, sont rejetés dans la nature, soit tels quels, soit après transformations éventuelles. Tant que ces déchets sont inertes comme c'est le cas des matériaux de construction, le problème de la pollution ne se pose pas vraiment. Par contre, de nombreux déchets sont toxiques et dangereux pour l'environnement et doivent être traités avant rejet.

▪ **Le développement durable**

Ce terme, actuellement à la mode, date d'une dizaine d'années et correspond globalement au développement de la production de biens de consommation et de services en respectant la sécurité du travail et l'environnement ; autrement dit, le développement durable correspond à la production dans la sécurité et à la dépollution de la nature.

**1.8. Risques dans les activités non industrielles**

Les risques rencontrés dans les activités agricoles et les risques domestiques présentent certaines similitudes avec ceux à caractère professionnel, qui ont été largement traités dans ce qui précède.

▪ **Les risques dans l'agriculture**

Les activités agricoles diverses et variées présentent de nombreux risques pour les travailleurs. Pratiquement tous les risques professionnels sont en effet nombreux :

- Les risques qui touchent les différentes machines agricoles utilisées, ce sont des risques mécaniques dus aux nombreuses manipulations ;
- Les pesticides, les engrais, les désherbants et autres risques chimiques dus à l'emploi de nombreux produits sont dangereux ;
- Les risques biologiques, notamment dans les activités d'élevage des animaux domestiques, dans les étables, etc. ;
- Les risques de manutentions manuelles et mécaniques très nombreux ;
- Les risques de circulation et de transport sur les chemins ruraux en mauvais état ;
- Les risques rencontrés sur les chantiers de construction de bâtiments ;

- Les risques dus aux vibrations au niveau de la conduite des tracteurs et autres engins agricoles ;
- Les risques électriques éventuellement.

▪ **Les risques domestiques**

La plupart des risques professionnels se retrouvent dans la vie courante, chez soi ou sur la voie publique, lors des loisirs comme le bricolage ou les sports.

De nombreux produits chimiques employés sont dangereux et, même utilisés en petites quantités, ils peuvent présenter des risques tant pour les adultes que pour les enfants.

De nombreux appareils électriques (*électroménager, machines-outils portatives*) présentent des risques mécaniques et électriques. Il existe des normes de sécurité pour la conception et la construction de tels appareils.<sup>10</sup>

Les nombreuses manipulations et manutentions effectuées dans le cadre des activités domestiques et sportives sont également à l'origine de risques.

L'absence d'une réglementation stricte en matière de sécurité fait que de nombreuses situations dangereuses subsistent et, mis à part des conseils de sécurité oraux ou écrits, rien n'incite les gens à prendre des mesures de sécurité fiables.

## **Section 2 : La politique de prévention des risques professionnels**

La prévention d'un risque regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminuent les impacts.

### **2.1. L'organisation de la prévention**

L'identification des risques consiste à réaliser la combinaison de trois approches (*Technique, travail et médicale*) en déclinant : l'identification des dangers, des risques et des effets sur les salariés.

La responsabilité juridique du chef d'entreprise est engagée dans la planification et la conduite des actions de prévention. Pour construire sa politique de prévention, l'entreprise doit répondre à certains critères de pertinence :

#### **2.1.1. La mise en conformité à la réglementation et aux normes**

Tout d'abord et avant tout, assurer la conformité à la réglementation et aux normes.

---

<sup>10</sup> Ibid.

Une politique de prévention repose d'abord sur une bonne connaissance de la réglementation et des normes vis-à-vis desquelles l'entreprise doit se mettre en conformité. C'est la première étape de toutes démarches de prévention.

La réglementation et les normes orientent la recherche pour de nombreuses situations de danger grave et imminent. La mise aux normes est alors la référence minimale qui clôt au moins pour un temps les tergiversations dans ces situations d'urgence.

Enfin, réglementation et normes en définissant des protocoles scientifiques et techniques de mesure de risques particuliers facilitent la mise en œuvre d'évaluation de risques à effets différés dans le temps comme les risques chimiques.<sup>11</sup>

### **2.1.2. Le rôle déterminant du point de vue médical**

Une bonne connaissance du personnel du point de vue de la santé est nécessaire pour agir en matière de prévention. La santé pas uniquement vue en termes d'absence de pathologies, mais aussi du point de vue de la satisfaction au travail, de l'insertion dans un collectif, de la connaissance, du trajet professionnel...

Cette connaissance est primordiale pour exercer un conseil sur l'adaptation des postes de travail aux caractéristiques des individus et a fortiori pour des salariés qui ne peuvent plus assurer leur travail après un accident du travail.

Les visites des lieux de travail par un médecin du travail, dans le cadre de sa mission de tiers-temps, permettent de rechercher les causes des pathologies constatées et de proposer, outre des mesures d'adaptation de mode opératoire, des études à entreprendre et de transformations de postes de travail.

Par ailleurs, comprendre ce qui à terme plus ou moins lointain peut arriver à la santé des salariés, exige de garder des traces des expositions passées et des améliorations réalisées.

Pour toutes ces raisons, l'approche des rapports santé/travail est indispensable à l'élaboration d'une politique de prévention.

### **2.1.3. Intégrer l'ensemble des points de vue**

De plus en plus, dans les entreprises disposant de services fonctionnels, sont nommés des animateurs de sécurité. C'est parfois un chef d'entreprise qui assume les fonctions. Ces salariés sont généralement désignés pour leur bonne connaissance de la technologie utilisée.

Ils s'avèrent être de précieux interlocuteurs du médecin du travail et des techniciens et ingénieurs des services extérieurs qui sont amenés à visiter l'entreprise.

---

<sup>11</sup>M. Berthet et A.M. GAUTIER, « *Agir sur l'exposition aux risques professionnels* », Liaisons, Paris, 2000, p38, 39.

Dans le cadre de leur mission, ils améliorent sécurité et conditions de travail par des aménagements techniques et organisationnels prenant en compte le plus souvent l'activité de travail. Ces actions sont souvent menées en coopération avec les collectifs de travail concernés selon leur pratique antérieure. Cette approche intégrant le travail réel est très souvent efficace car circonstanciée, mais cette qualité la rend difficilement généralisable, et du coup, elle reste discrète, peu repérée, peu discutée et peu valorisée au-delà du lieu de sa réalisation. Souvent seul le résultat compte et l'expérience se trouve dès lors peu capitalisée.

#### **2.1.4. Identifie et décrire les risques**

Comme nous venons de l'aborder, le chef d'entreprise aura la charge d'organiser les diverses compétences relevant de la prévention, tout en intégrant l'avis et plus largement l'expérience des salariés concernés, de leur hiérarchie et leurs représentants. Cette organisation de la prévention relève dans un premier temps d'un travail de synthèse qui aura pour but de rassembler et regrouper les résultats des différentes investigations (technique, médicale et travail).

Identifier un risque sera donc le traduire et le décrire selon les trois approches :

- **L'approche technique** : elle va identifier des dangers (*produits, radiations, source, sonore...*), ou des facteurs de risques (*sols glissants, manque de luminosité, espace réduit...*) ;
- **L'approche médicale** : elle va alerter sur l'apparition de pathologies dans certains secteurs, sur la présence de signes de fatigue chronique ;
- **L'approche du travail** : elle développera les conditions dans lesquelles certains agents sont exposés au bruit, au travail sur écran, à l'usage d'un produit, etc.

Identifier et décrire le risque c'est mettre en lien ces trois sources d'information afin d'avoir un énoncé cohérent du risque précisant d'une part ses origines, la nature des facteurs, d'autre part les conditions dans lesquelles les salariés y sont exposés et enfin les effets enregistrés ou présumés possibles les signes précurseurs « *infra pathologiques* ». <sup>12</sup>

#### **2.1.5. Comment traduire cette identification ?**

L'efficacité de l'identification des risques tiendra à la réussite de la mise en relation des approches. Cela passe aussi par le rapprochement, lorsque c'est possible, des préventeurs entre eux. Chaque approche peut ainsi ouvrir une voie de réflexion aux deux autres.

Des cheminements peuvent être ainsi mis au point :

---

<sup>12</sup>Ibid.

- Partir des plaintes, souffrance, fatigue... directement exprimées par les salariés ou relevées par leurs délégués ou le médecin du travail, pour ensuite se rendre sur les postes concernés afin de comprendre en quoi les conditions de travail, d'hygiène et sécurité, participent à l'exposition des salariés à un ou des risques et peuvent être à la source des atteintes par ceux-ci ;
- Partir d'une non-conformité d'un ensemble technique, d'une usure particulière d'un organe, de l'arrivée d'un nouveau produit, de la mise en place récente d'une organisation... etc., pour saisir comment cela se traduit dans la réalité du travail quotidien, obtenir l'avis des salariés concernés, enfin pour intégrer l'avis du médecin qui, à partir des examens sur chacun des salariés concernés, peut dégager une appréciation générale sur les effets de la transformation ;
- Partir enfin de conditions de réalisation du travail faisant apparaître des difficultés qu'ont les salariés à observer, les consignes de sécurité par exemple, difficultés qui peuvent se traduire en termes de plaintes, mais qui renvoient également à la pertinence des moyens fournis pour atteindre les objectifs demandés, autant en termes de performance que de sécurité.<sup>13</sup>

## **2.2. Evaluation des risques professionnels**

La préparation permet de définir la méthodologie qui sera employée, découper l'entreprise en secteurs de travail, rechercher les informations relatives aux risques professionnels. Pour cette recherche, il peut être utile de procéder à un découpage tenant compte : de l'individu, de la tâche effectuée, du matériel et du milieu.

L'évaluation des risques par secteur de travail ; décrire l'activité ou procéder à l'analyse fonctionnelle de la machine ou de l'installation et les conditions d'exposition des opérateurs, repérer les phénomènes dangereux relatifs aux différentes phases de travail par étude des procédures et modes opératoires et en fonction de l'expérience des opérateurs, repérer les situations dangereuses, pour chaque situation dangereuse identifier les lésions pouvant être provoquées, évaluer la gravité des dommages selon des niveaux d'indices préalablement définis par le groupe pluridisciplinaire réalisant l'étude, décrire les mesures de prévention existantes, hiérarchiser les risques en fonction de l'indice prioritaire du risque afin de déterminer l'ordre des actions à engager.

Les mesures de prévention permettant de supprimer ou de limiter le risque. Les actions de prévention doivent s'inspirer des principes généraux de prévention, désigner les personnes

---

<sup>13</sup>Ibid. p45.46.

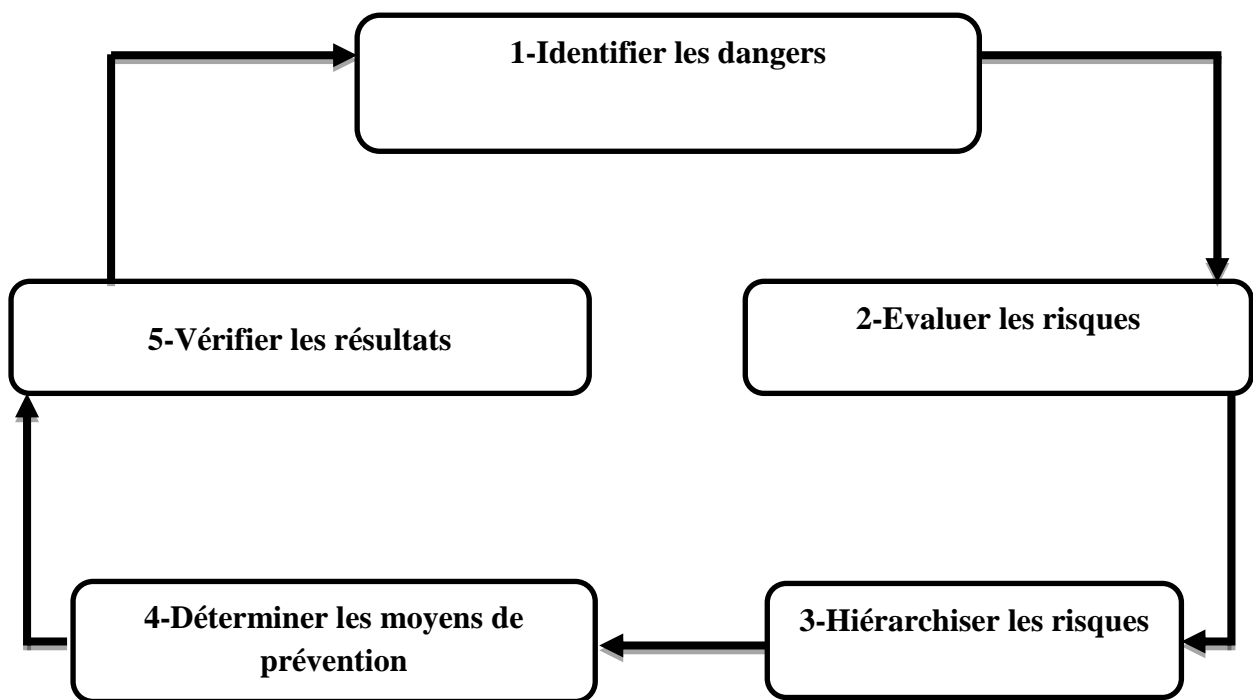
chargées de la réalisation et du suivi de ces mesures de prévention, définir un délai de réalisation.

Le suivi du plan d’actions – réévaluation – mise à jour du document unique vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention et de leur efficacité en termes de réduction du risque, s’assurer de la stabilité dans le temps des mesures de prévention.<sup>14</sup>

**2.2.1. Les étapes d’évaluation des risques**

Cette figure nous montre les cinq(5) étapes pour l’évaluation des risques :

**Figure N°02 : Les étapes d’évaluation des risques**



Source : réalisé par nous-mêmes d’après le site [HTTPS://blog.cognibox.com](https://blog.cognibox.com).

• **Etape 1 : Identification des risques**

- L’identification des dangers provient d’une analyse de l’environnement de travail, de l’étude du comportement de l’employé face à la tâche, etc. Il est ensuite possible de définir les phénomènes, les situations et les événements dangereux.

<sup>14</sup>Roger VICENTINI « LES RISQUES PROFESSIONNELS »Éditions d’Organisation, Paris, 2004, p37.

- Les dangers peuvent être de nature biologique, chimique, ergonomique, psychosociale et liés à la sécurité.

- **Etape 2 : Evaluer les risques**

- Suite à l'identification des dangers, il faut lister les risques associés. Les responsables désignés dans votre entreprise étudieront les conséquences de chaque danger pour déterminer quels types d'accidents peuvent en résulter.

Pour ce faire, l'utilisation d'une grille d'analyse est fortement recommandée, car celle-ci permet d'obtenir.<sup>15</sup>

- **Etape 3 : Hiérarchiser les risques**

Bien qu'une situation risquée demeure sérieuse, certains risques pèsent plus que d'autres, et l'effet long terme des conséquences d'un risque. Par exemple, le bruit et l'air ambiant peuvent sembler anodins, mais causent des dommages permanents.

L'évaluation des risques est primordiale pour établir l'ordre de priorité de la mise en place des mesures de prévention.

- **Etape 4 : Déterminer les moyens de prévention**

La quatrième étape consiste à mettre en œuvre les mesures de prévention déterminées auparavant.

Les moyens de prévention sont illimités. Dépendamment de la situation et des conséquences du risque, une ou plusieurs mesures de protection peuvent être mises en place. Par exemple : installer un garde-corps ou un cadenas, porter des lunettes de sécurité, établir des zones de circulation précises, etc.

Une solution parfois oubliée est la formation. Prendre en considération le parcourir des plans de formation offerts, que ce soit pour les principes de base en secourisme ou en santé et sécurité. Pour l'utilisation d'équipement mobile ou électrique, etc. Des employés formés sont des employés plus conscients des risques et des bonnes pratiques, donc plus prudents.

---

<sup>15</sup>[HTTPS://blog.cognibox.com](https://blog.cognibox.com) consulté le 18/08/2019 à 15h00.

Il est important de créer un plan d'action et de fixer une date butoir pour s'assurer que les mesures de prévention seront apportées à l'environnement de travail.

- **Etape 5 : Contrôle – Examen – Réexamen et Enregistrement**

C'est difficile d'améliorer ce que l'on ne mesure pas, le même principe s'applique à une analyse de risques.

Un contrôle rigoureux des procédures doit être effectué à chaque fois que les matériaux et les procédés changent pour s'assurer que tout demeure sécuritaire.

L'implication des employés est cruciale pour assurer le succès d'une bonne analyse de risque. Ceux-ci peuvent cibler les niveaux d'écart et proposer des pistes d'améliorations pour les nouvelles procédures en place.

### **2.3. Les acteurs de la prévention**

L'identification des risques, exige un travail de rapprochement, d'échange, de confrontation entre les acteurs concernés. Après ce travail qui se conclut par un inventaire, l'étape d'évaluation des risques associera également tous les acteurs de la prévention.

#### **2.3.1. Le rôle des professionnels de la prévention**

Ils disposent des résultats d'analyse et d'enquête, des résultats des collectes des données et d'observation. Ces résultats sont en général organisés et présentés dans des formes permettant à l'employeur d'accéder rapidement aux enjeux : gravité, fréquence, occurrence d'apparition, nombre de personnes concernées ou potentiellement concernées, croissance ou décroissance probable du phénomène en lien avec l'évolution d'un facteur...

#### **2.3.2. Le rôle des représentants du personnel <sup>16</sup>**

Les représentants du personnel ont un rôle majeur dans le processus d'évaluation des risques. Tout d'abord, ils auront à s'assurer que les différents intervenants et, entre autres, celui qui a en charge l'analyse des conditions d'exposition, sont bien entrés en contact avec les salariés. Ils s'assureront que les avis, les remarques, les suggestions des personnels ont bien été entendus, voire consignés par écrit.

---

<sup>16</sup>M. Berthet et A. M. GAUTIER, « Agir sur l'exposition aux risques professionnels », Liaisons, paris, 2000. Page 50 et 51

### **2.3.3. Le rôle de l'employeur dans l'évaluation des risques**

L'employeur aura à statuer sur les critères retenus pour évaluer, il aura aussi à sa charge de traduire ces critères de façon opérationnelle afin que l'inventaire des risques identifiés devienne un inventaire des risques évalués. Comme nous venons de le voir, l'employeur s'appuiera sur les avis et travaux des professionnels et des partenaires sociaux, pour décider en dernier ressort.

## **2.4. La prévention des risques professionnels**

La prévention est un ensemble d'actions et mesures prises pour diminuer, éloigner ou éliminer les risques ou dangers dans le milieu professionnel.

Le rôle de la prévention c'est d'éviter les accidents, de lutter contre tout ce qui peut porter atteinte à la santé de l'homme par excès ou par défaut. Elle conduit à l'élaboration de mesures de sécurité collectives et individuelles et assure les suivis de ses mesures.

### **2.4.1. Notion de la prévention**

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminuent les impacts.

Un accident ou une maladie professionnelle résulte toujours de causes liées à des facteurs de risques techniques, humains, organisationnels ou de l'incidence conjointe de ces facteurs souvent multiples et interdépendants. La prévention doit s'intéresser à tous ces facteurs pouvant être mis en cause dans la genèse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle : il s'agit de les analyser pour déceler l'importance de leurs effets isolés ou conjugués, et trouver des mesures et moyens pour les éradiquer si possible, sinon les rendre moins influents.<sup>17</sup>

### **2.4.2. Type de prévention des risques**

Nous pouvons prévenir les risques par plusieurs méthodes :

#### **2.4.2.1. La prévention technique**

La prévention technique est l'ensemble des mesures à mettre en œuvre dans les entreprises, aux niveaux des postes de travail et des ateliers, pour que les salariés puissent

---

<sup>17</sup>[www.officiel-prevention.com.consule](http://www.officiel-prevention.com.consule) le 25/01/2019 à 12h00.

effectuer leurs tâches en toute sécurité. Il s'agit essentiellement de mesures et de réalisations techniques capables de supprimer, ou de moins d'atténuer les risques professionnels existant.

La prévention technique est impérativement précédée de la détection et de l'évaluation des risques existant dans les locaux de travail, car elles seules permettent de choisir la technique de prévention et les équipements les mieux adaptés aux risques pour assumer une bonne sécurité aux salariés.

#### **2.4.2.2. La prévention collective**

Elle passe par une bonne prévention technique et un assainissement des milieux de travail en agissant sur les facteurs de risques à leur source. Par exemple, diminuer des bruits à leurs sources, la protection des machines dangereuses, ...etc.

Elle seul tend à supprimer le risque et, en cas d'impossibilité, du moins a atteint son importance pour réduire le danger, la prévention collective protège non seulement les opérateurs aux postes mais également les tiers qui provient dans les locaux peuvent être également exposés aux risques.

Une information complète et adaptée du personnel exposé à un risque (*consignes, affiches, ...etc.*) est l'assurance d'une participation effective à la mise en œuvre des processus de prévention collective.<sup>18</sup>

#### **2.4.2.3. La prévention individuelle**

Elle consiste à protéger individuellement chaque salarié exposé et ce au moyens des équipements de protection individuelle (EPI) chaque partie du corps est protégé au moyen d'un équipement adapte aux risques et à la partie à protéger.

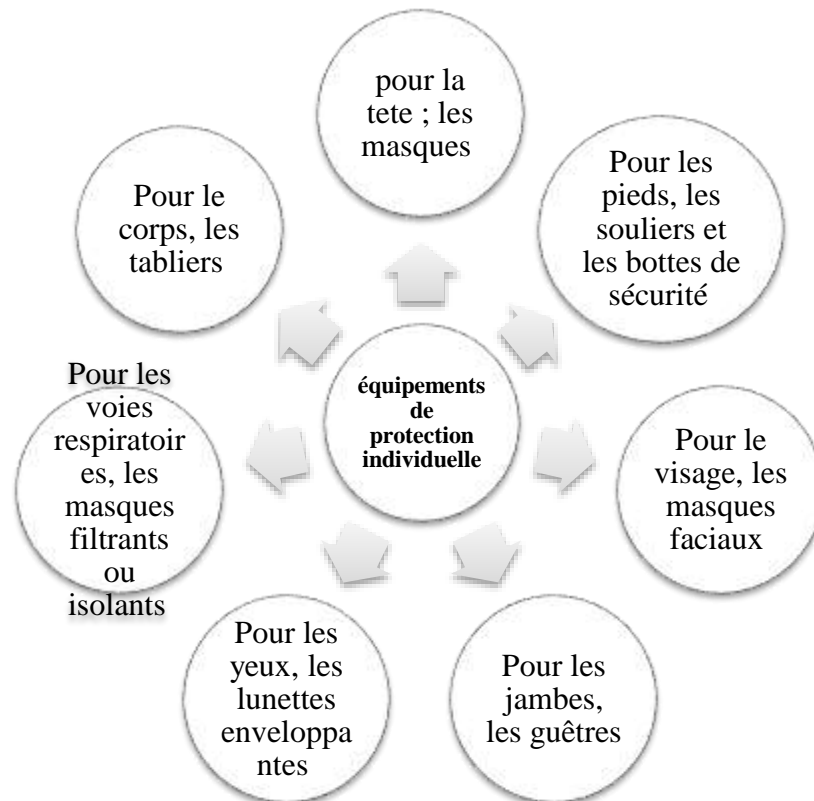
La protection individuelle ne supprime pas les risques, ni sa cause ni sa source ; elle ne protège que les personnes qui sont équipées d'EPI.

La protection individuelle ne doit jamais être préférée à la prévention collective qui seule efficace et vraiment fiable. Les EPI sont à utiliser en compliment aux mesures de prévention collective, pour en améliorer l'efficacité.

---

<sup>18</sup> B. Anseleme et F. Albasini, « *Les risques professionnels* », 21eme édition Nathan, France, 2000, p118.

Figure N° 03 : Les différents équipements de protection individuelle utilisés sont ; dans ce graphe nous allons exposer les différents moyens de protection individuelle :



Source : réalisé par nous-mêmes d'après B. AnselemeetF. Albasini, « Les risques professionnels », 21<sup>ème</sup> édition Nathan, France, 2000, p118.

#### 2.4.2.4. La prévention intégrée

Elle consiste à essayer de supprimer ou de diminuer les risques d'accidents ou d'atteinte à la santé dès la conception des espaces et équipement de travail (*machines, outils, véhicules, etc.*). Elle doit être élaborée dès la définition des tâches des salariés et doit prévoir l'information à la sécurité.

Les principaux acteurs de la prévention intégrée sont les ingénieurs ayant des activités de conception (*bureaux d'études*) et d'organisation de la production.<sup>19</sup>

### 2.5. Elaborer un programme d'action

Les priorités d'action de prévention sont déterminées sur la base de l'estimation des risques (*défini des critères d'appréciation propres à l'entreprise, issus notamment de l'analyse des conditions d'expositions aux risques*). L'employeur va opérer des choix et

<sup>19</sup>Ibid

rechercher des solutions permettant de mettre au point une stratégie et un ou des programmes d'action :

- En respectant dans l'ordre suivant les principes généraux de la prévention :
  - Suppression des risques ;
  - Mise en œuvre des mesures de protection collective ;
  - Prise des mesures de protection individuelle.
- En tenant compte, à la fois, des facteurs organisationnel, technique et humains ;
- En définissant les moyens humains et financiers : (*coûts et opportunité d'investissement*) ;
- En fixant un calendrier précis, selon les priorités issues de l'évaluation des risques et en respectant les obligations spécifiques du code du travail.

Lorsque les risques ne peuvent pas être supprimés immédiatement, des mesures provisoires doivent être prises pour assurer la protection des travailleurs. Ces décisions doivent garantir une protection suffisante, dans l'attente de la mise en œuvre de moyens techniques et financières susceptibles d'éliminer les risques. Dans cet esprit, grâce à un dialogue social (*entre l'employeur, les représentants du personnel et des salariées*) permanent d'action devient un véritable instrument de pilotage et de suivi de la prévention au sein de l'entreprise.<sup>20</sup>

## **2.6. Les indicateurs de santé-sécurité au travail**

### **2.6.1. Définition**

Les indicateurs de santé- sécurité au travail (*ou de prévention*) sont des informations qui, sous une forme se prêtant à la quantification, permettant de porter dans l'absolu ou par comparaison un jugement aussi objectif que possible sur le niveau de sécurité /santé d'un chantier, d'un atelier, d'un service ou sur tout élément de gestion en relation avec ceux-ci.<sup>21</sup>

### **2.6.2. Type d'indicateurs de risque**

Nous distinguons trois types d'indicateurs : les indicateurs de risques, les indicateurs de moyens et les indicateurs de résultats.

---

<sup>20</sup> ABED Farida, « *La prévention des risques professionnels ; cas SONATRACH* », master en sociologie ; Option : organisation de travail, Université Abderrahmane Mira, promotion 2012/2013, p. p58.59.

<sup>21</sup> [www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesproficionel](http://www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesproficionel), consulte le 13/08/2019 à 22h06.

Tableau N°01 : Type d'indicateurs de risque

Type d'indicateurs	Explication
<b>Indicateurs de risques</b>	Ils visent à détecter les risques liés à l'exposition à des procédés, installations ou matériels dangereux, ou ceux engendrés par des méthodes de travail ou procédures et consignes d'exploitation inadaptées. Il peut s'agir par exemple d'évaluer les risques liés à l'exposition à des nuisances physique, chimiques ou biologique ou de risques induits par la mise en place de processus ne prenant pas suffisamment en compte les aptitudes des personnes.
<b>Indicateurs de moyens</b>	ils sont plus particulièrement destinés à apprécier l'effort de prévention consenti par l'entreprise, ceci aux différents niveaux de responsabilités (participation aux réunions d'information sur la sécurité, état de connaissance des procédures et règlements de sécurité, traitement des situations dangereuse ou facteurs de risques détectés, suites données aux demandes de matériels ...).
<b>Indicateurs de résultats</b>	Ils sont conçus pour recueillir des informations de nature statistique sur les accidents ou diverses atteintes à la santé (maladies professionnelle). Ils sont notamment représentés par les indicateurs usuels (taux de fréquence et de gravité). Ils incluent également des données ...

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de site [www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesproficionel](http://www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesproficionel)

### 2.7. Les raisons d'un risque professionnel

La prévention des risques professionnels se compose de trois raisons :

- La première : les chefs d'entreprise s'avouant mal informés et souvent désarmés face à leurs obligations dans ce domaine ;
- La deuxième : la nécessité de décloisonnement des questions de santé et de sécurité. Et la proposition de la mise en place dans l'entreprise d'une approche pluridisciplinaire qui garantirait une meilleure articulation de tous les acteurs de la prévention ;
- La troisième raison est liée à une récente inversion de tendance des indicateurs courant de la santé et la sécurité des salariés, traduire une hausse des accidents du travail et surtout confirmer l'augmentation du nombre des maladies professionnelles.

**2.7.1. Objectifs de la prévention des risques**

La règle d'or de l'évaluation des risques consiste à protéger la santé et la sécurité des salariés par le biais de l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, il convient d'identifier les risques et de les hiérarchiser, c'est-à-dire en apprécier la gravité et la probabilité de survenue.

Enfin, des mesures de prévention pertinentes doivent être programmées afin de contrer les différents risques, dont le recours à l'assurance.

**Section 3 : L'assurance Multirisque Professionnelle**

La multirisque professionnelle propose aux assurés des garanties étendues, cette dernière accorde une couverture globale pour l'assuré. Cette police d'assurance propose des garanties complètes et adaptées aux attentes de chaque société. Pour jouir des garanties complètes, les chefs d'entreprises n'auront qu'à souscrire une assurance multirisque professionnelle.

**3.1. Les différentes définitions de l'assurance**

Il existe plusieurs définitions de l'assurance :

**3.1.1. Définition générale**

Une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences.<sup>22</sup>

**3.1.2. Définition juridique**

L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit :

*« L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat ».*

Toute opération d'assurance donne lieu à un contrat qui lie une société ou compagnie d'assurance dénommée l'assureur, à une personne qui est l'assuré ou souscripteur. Dans ce contrat, il est précisé que, moyennant le paiement d'une rémunération appelée prime d'assurance ou, plus brièvement prime, le souscripteur, ou un tiers désigné par lui, recevra des prestations

---

<sup>22</sup>Couibault.F ; Eliashberg.C ;Latrasse.M : « *Les grands principes de l'assurance* »,5ème édition, l'argus, paris, 2002, p 43.

ou des indemnités en cas de réalisation d'un événement redouté appelé sinistre (accident, vol, maladie, décès, etc.), à condition que cet événement se produise durant la période de validité du contrat.<sup>23</sup> Cette définition est la plus pertinente par rapport aux autres définitions.

### 3.1.3. Définition technique

D'après Fourastie. J :

*« L'assurance est une opération par laquelle un individu, moyennant une contribution, la prime, acquiert pour lui ou pour un tiers un droit de prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément à la loi des statistiques ».*<sup>24</sup>

Selon M. Joseph Hémard :

*« l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique ».*<sup>25</sup>

### 3.1.4. Définition économique

L'assurance économique est un produit souvent commercialisé par les entreprises d'assurance aux consommateurs, sous la forme d'un "package" de garanties. Il s'agit d'un produit purement juridique, puisqu'il n'est constitué que des seules obligations prises par l'assureur.

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention. Comme les autres mesures de prévention, l'assurance a un coût proportionnel au montant des garanties prévues et qui se trouve donc nécessairement inclus dans celui des produits ou prestations vendues ou fournies par l'assuré.<sup>26</sup>

## 3.2. Définition de l'assurance Multirisque Professionnelle (L'AMP)

**Définition 01** : L'assurance multirisque professionnelle est une couverture combinant des garanties complètes visant à indemniser les biens de la société ainsi que les responsabilités

<sup>23</sup> CHRISTIAN Hess : « méthodes actuarielles de l'assurance vie », édition, Economica, Paris, 2000, p 10.

<sup>24</sup> Benziene.D : « Essai d'analyse du system de couverture des risques dus aux catastrophes naturels en Algérie », Mémoire de magister. Université de Bejaia. Sciences économiques, 2006, p.08.

<sup>25</sup> François Couilbault, Constant Eliashberg., « les grands principes de l'assurance », 10<sup>ème</sup> édition, l'argus, paris, 2011, p. 57

<sup>26</sup> Support de cours de droit des assurances, « la place de l'assurance dans la gestion des risques : Notion – Historique-Intérêts-Mécanisme » p18.

de la compagnie. Ce type de garanties concerne les professions médicales, auto entrepreneur, entreprise individuelle, exploitant agricole, entreprises ainsi que les associations.<sup>27</sup>

**Définition 2 :** L'assurance MP est une assurance complète qui couvre les biens mobiliers et immobiliers d'une entreprise, ainsi que sa responsabilité. C'est une assurance pour les professionnels indispensable car elle garantit les biens et l'activité de l'entreprise, assurant ainsi sa pérennité.<sup>28</sup>

### 3.2.1. Les caractéristiques et les objectifs du contrat d'assurance MP

#### 3.2.1.1. Les caractéristiques du contrat d'assurance MP

Le contrat d'assurance présente les caractéristiques suivantes :

- Il est consensuel (*résultant d'un accord de volonté*) ;
- Aléatoire (*sa réalisation est subordonnée à la survenance d'un événement incertain*) ;
- Synallagmatique (*faisant naître des obligations réciproques entre l'assureur et l'assuré*) ;
- D'adhésion (*rédigé par l'assureur*) ;
- À titre onéreux (*souscrit en contrepartie d'une prime*) ;
- Successif (*il s'échelonne dans le temps*) ;
- Réglementé (*soumis au Code des assurances*) ;
- Le risque qui est couvert est défini par les parties, généralement par des conditions générales et des conditions particulières ;
- Le risque doit être indépendant de la volonté des parties. Les événements certains, impossibles ou dépendants de la volonté de l'assuré ne sont pas assurables.
- Les assurances peuvent être de deux natures :
  - **Les assurances de dommages** couvrent à la fois les dommages que subissent les biens, et les paiements auxquels l'assuré est tenu lorsque sa responsabilité est engagée pour avoir causé un dommage ;
  - **Les assurances de personnes** couvrent des événements qui touchent l'assuré lui-même ou le bénéficiaire (*la santé, le décès, l'invalidité, le chômage, etc.*).

#### 3.2.1.2. Les objectifs de la multirisque professionnelle

L'objectif de l'assurance multirisque professionnelle est de permettre aux entreprises et aux entrepreneurs individuels de surmonter les difficultés financières suite à un incendie, un sinistre ou une erreur professionnelle.

<sup>27</sup>[www.entreprise-et-droit.com/définitiondelamultirisqueprofissionnel](http://www.entreprise-et-droit.com/définitiondelamultirisqueprofissionnel); consulté le 23.08.2019 à 14 h54.

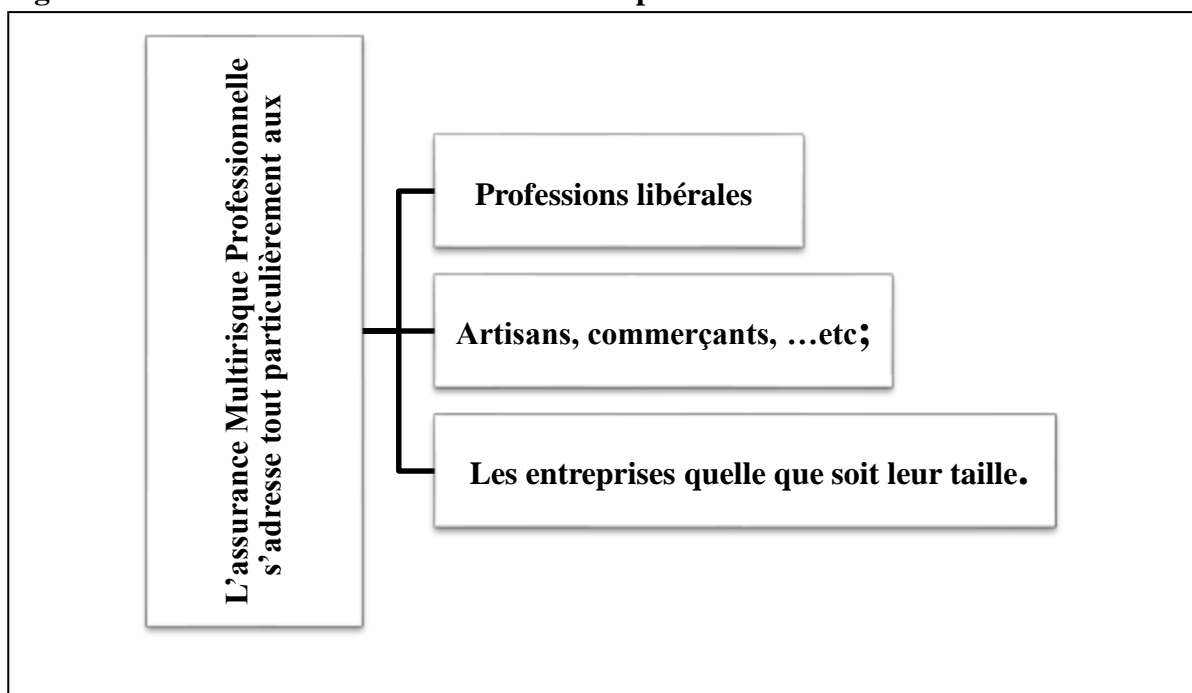
<sup>28</sup>[www.entreprise.mma.fr/multirisqueprofissionnel/définition](http://www.entreprise.mma.fr/multirisqueprofissionnel/définition); consulté le 22/08/2019 à 14h58.

Ainsi, ils peuvent poursuivre l'activité dans les meilleures conditions ou la relancer le plus rapidement possible, après que les réparations nécessaires aient été effectuées.

Elle permet aussi de reprendre rapidement une activité en bénéficiant d'une prise en charge des frais de réparation en cas de sinistre. Grâce à cette garantie, l'assuré peut couvrir les locaux professionnels, les marchandises, le matériel de sa société ainsi que sa responsabilité civile.<sup>29</sup>

### 3.3. Les concernés par cette assurance

Figure N° 04 : L'assurance MP s'adresse tout particulièrement aux :



Source : réalisé par nous-mêmes d'après le site [www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel](http://www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel).

Cette assurance protège l'activité professionnelle des aléas de la vie professionnelle, mais aussi de la responsabilité civile obligatoire des concernés pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers en raison de leurs activités.<sup>30</sup>

### 3.4. Les biens garantis par ce contrat

#### 3.4.1. Les bâtiments professionnels (que l'assuré soit propriétaire, copropriétaire, ou locataire)

Il s'agit des murs, de la toiture mais également de tous les éléments qui ne peuvent en être détachés, comme le chauffage, la climatisation, les revêtements.<sup>31</sup>

<sup>29</sup> HANICHE Sabrina ; KACED Kahina, « Contrat d'assurance multirisque professionnel au sein de l'agence de la SAA Draa El Mizan : 2013 à 2017 », ummo, master en science F et C ; spécialité : FA, 2018, p 38.

<sup>30</sup> [www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel](http://www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel); consulte le 29/07/2019 à 17h48.

**3.4.2. Le mobilier et le matériel professionnels**

C'est l'ensemble du mobilier de bureau ainsi que les machines et les instruments utilisés dans l'exercice de la profession.

**3.4.3. Les marchandises**

Ce sont les stocks et les encours, c'est-à-dire les matières premières, les fournitures, les approvisionnements divers, produits en cours de fabrication ou finis, les emballages, ...etc

**3.5. Les risques couverts par ce contrat**

Le contrat « *multirisque professionnelles* » garantit, selon certaines conditions, les biens de l'assuré contre :

- **L'incendie** : l'incendie constitue une véritable menace pour le matériel des professionnels, marchandise, bien mobilier et cette garantie propose de les couvrir :
  - Le bâtiment pour les propriétaires, ou le risque locatif pour les locataires ;
  - Le matériel professionnel, mobilier, les embellissements, ...etc. ;
  - Pertes indirecte (perte de loyer) ;
  - Dommages électriques ;
  - Les dommages causés aux tiers du fait d'un incendie.
- **Les dégâts des eaux** :
  - Le dégât des eaux fait partie des sinistres les plus fréquent. Il peut endommager le commerce, ainsi que son contenu (*matériels ; marchandises...*) ;
  - Il est d'autant plus fréquent d'exercer une activité dans les locaux isolés, la présence des voisins accroît la probabilité de survenance d'un dégât des eaux.
- **Les bris de glaces** : Porte sur toute les parties vitrées faisant partie des locaux professionnel ; également, elle prend en charge tous les frais des travaux de miroiterie nécessaires au rempli l'objet assuré ayant subis des dommages ;
- **Le vol** : sont garantis le matériel, marchandises, mobilier contenu dans les locaux assurés et les immobilières pour tout dommage cause à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol ;
- **La responsabilité civile** : elle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et accidents corporels et matériels causés aux tiers au cours de l'activité professionnelle, négligence ou imprudence, et provenant de fait personnel.
- **Sont également couverts** :
  - Les risques d'intoxication alimentaire ;

---

<sup>31</sup>*Ibid.*

- Les accidents survenant aux clients dans les locaux assurés ;
- D'autres garanties pourraient être proposées, selon la compagnie.

### **3.6. Les obligations de l'assuré et l'assureur**

#### **3.6.1. L'obligation de l'assuré**

Le présent contrat est établi suivant les déclarations de l'assuré ou du souscripteur et la prime est fixée en conséquence. Chaque assuré est tenu :

A la souscription du contrat, il doit répondre, sous peine de sanctions prévues ci-après, exactement à toutes les questions tant écrites qu'orales de l'assureur concernant l'appréciation du risque (Article 15, paragraphe 1 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995).<sup>32</sup>

En cas de sinistre, il doit faire la déclaration exacte, dans les sept (7) jours à compter de la date où il a eu connaissance, sauf cas fortuit ou de forces majeures, de toute modification ou aggravation du risque assuré indépendante de sa volonté, indiquer dans la déclaration du sinistre :

- La date, la nature, les circonstances et le lieu du sinistre ;
  - Ses causes connues ou présumées ;
  - Le montant approximatif des dommages ;
  - Fournir à l'assureur un état estimatif, certifié sincère et signé par lui des objets assurés détruits et sauvés ;
  - Communiquer, sur simple demande de l'assuré, tous les documents nécessaires à l'expertise.
- **En cas de vol il doit :**
- Aviser immédiatement et au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) heures les autorités locales de police ou toute autre autorité compétente en la matière ;
  - Informer l'assureur dans un délai de trois (3) jours ouvrables, sauf cas fortuit ou de force majeure (Article 15 alinéa 5 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995) ;
  - Déposer une plainte si l'assureur le demande ;
  - Transmettre à l'assureur tout avis, lettre, convocations, assignations, actes extrajudiciaires et pièces de procédures qui seraient adressés, remis ou signifiés à lui-même ou à ses préposés concernant un sinistre susceptible d'engager une responsabilité encourue et des réparations éventuellement dues.

---

<sup>32</sup> Document interne de la SAA Direction régionale de Tizi Ouzou, p 16.

En cas des dommages causés à des tiers, déclarer les noms et adresser les victimes, ceux des témoins et éventuellement de l'auteur responsable, l'importance et la nature du sinistre et d'une manière générale, donne tous renseignements utiles à l'appréciation des responsabilités encourues et des réparations éventuellement dues.

En cas de modification ou d'aggravation du risque assuré par son fait, l'assuré est tenu de faire une déclaration préalable à l'assureur. Tout assuré ne peut souscrire qu'une seule assurance de même nature pour un même risque.

Lorsqu'il y a transfert des propriétés de la chose assurée à la suite de décès ou d'aliénation, l'aliénateur reste tenu au paiement des primes dues, tant qu'il n'aura pas porté à la connaissance de l'assureur l'aliénation.

Lorsqu'il y a plusieurs héritiers ou acquéreurs, ils sont tenus conjointement et solidairement au paiement des primes (*Article 14 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995*).

### **3.6.2.L'obligation de l'assureur**

#### **3.6.2.1. Evaluation des dommages par l'expert**

L'indemnité due à l'assuré à la suite d'un sinistre résulte d'un accord à l'amiable sur l'état et le montant des pertes ou d'une expertise. Lorsqu'une expertise est jugée nécessaire par l'assureur, elle doit être diligentée dans un délai maximum de 7 jours à partir de la réception de la déclaration du sinistre (*Article 13 alinéa 2 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995*).

L'assurance ne peut être une cause de bénéfice pour l'assuré. Elle lui donne droit, en cas d'événement prévu par le contrat, à une indemnité selon les conditions prévues au contrat d'assurance. Cette indemnité ne peut dépasser le montant de la valeur de remplacement du bien assuré, au moment du sinistre (*Article 30, paragraphe 1 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995*).<sup>33</sup>

#### **3.6.2.2. Paiement de l'indemnité**

En cas de sinistre l'assureur doit procéder à l'indemnisation de l'assuré dans le délai prévu dans le contrat d'assurance, le délai peut varier d'un contrat à l'autre.<sup>34</sup>

Le paiement de l'indemnité est effectué dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du dépôt du rapport définitif de l'expert, de l'accord des parties ou de la décision judiciaire devenue exécutoire.

---

<sup>33</sup> Document interne de la SAA Direction régionale de Tizi Ouzou, « conditions générales », p17.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p 23.

**3.6.2.3. Assurances obligatoires**

L'obligation d'assurance est une pratique consacrée par le législateur et les pouvoirs publics afin de protéger les tiers contre les risques induits par des activités potentiellement dangereuses. Cette obligation peut également être édictée par des partenaires dans le cadre d'une relation commerciale contractuelle.

Les entreprises quelle que soit leurs taille sont tenues par la loi de s'assurer contre les risques que peut générer leur activité : les compagnies d'assurance leur offrent une variété de produits dont la R.C. générale et la R.C. professionnelle. D'autres produits sont adaptés à des activités précises : par exemple la R.C. produits livrés ou la R.C. décennale.

Les autres assurances obligatoires concernent principalement la responsabilité civile des entreprises qui pourrait être engagée à l'occasion de l'exercice de leurs activités.

**3.7. Le contrat d'assurance**

Le contrat d'assurance est une convention par laquelle l'assureur s'engage à verser à l'assuré une somme d'argent réparant le préjudice subi en cas de survenance d'un sinistre, défini en échange du paiement d'une somme versée, soit à l'origine, soit périodiquement.

**3.7.1. Disposition relatives de contrat****3.7.1.1. Formation et prise d'effet du contrat**

Selon « l'article 17 de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995 » dans le contrat à durée ferme, la garantie ne produit ses effets que le lendemain, à zéro heure, du paiement de la prime, sauf convention contraire <sup>35</sup>

**3.7.1.2. Durée du contrat**

Le contrat est souscrit pour la durée fixée aux conditions particulières. Après cette durée il sera expiré, sauf convention contraire aux conditions particulières. Reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties, un mois avant la date anniversaire de sa prise d'effet.

L'assuré et l'assureur peuvent, dans les contrats adurées supérieur à trois ans, demander la résiliation du contrat tous les trois (3) ans, moyennant un préavis de trois (3) mois.

---

<sup>35</sup>L'article n° 17 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

**3.7.1.3. La résiliation du contrat MP**

Une assurance professionnelle, peut être résiliée aussi bien par l'assuré que l'assureur par les conditions suivantes.<sup>36</sup>

**❖ La résiliation par l'assuré****✓ A l'échéance du contrat**

L'assuré peut résilier son assurance professionnelle à l'échéance du contrat, avec un préavis de 2 mois. Il doit envoyer sa résiliation par lettre recommandée ou l'effectuer par déclaration faite contre récépissé auprès de l'assureur.

**✓ Suite à certains événements**

L'assurance professionnelle peut également être résiliée en cours de contrat par l'assuré suite à certains événements :

- Cessation d'activité ;
- Redressement ou liquidation judiciaire : il peut être résilié par l'administrateur ou le chef d'entreprise avec autorisation du juge-commissaire ou du liquidateur ;
- Départ en retraite ;
- Changement de domiciliation de l'entreprise.

La résiliation doit alors être effectuée dans les 3 mois suivant la date de l'événement et prend effet un mois après réception par l'assureur.

**✓ Suit à une modification du contrat**

L'assuré peut résilier son contrat d'assurance professionnelle suite à des modifications intervenues sans son contrat :

- Majoration de la cotisation ou de la franchise ;
- Résiliation après un sinistre d'un autre contrat par l'assureur.

La résiliation doit être envoyée dans le mois qui suit la connaissance de la majoration ou la résiliation et prend effet un mois après.

**❖ Résiliation par l'assureur**

L'assureur peut lui aussi résilier le contrat d'assurance professionnelle suite à :

**✓ Un sinistre**

Possible pour l'assureur de résilier le contrat à la suite d'un sinistre. Cette possibilité ne peut se faire que si une clause du contrat le prévoit expressément, dans le cas contraire l'assureur ne pourra pas mettre fin au contrat à la suite d'un sinistre.

---

<sup>36</sup> HANICHE Sabrina ; KACED Kahina, « *contrat d'assurance multirisque professionnel au sein de l'agence de la SAA Draa El Mizan : 2013 à 2017* », ummo, master en science F et C ; spécialité : FA, 2018, p.p.39.40.41.

L'assureur peut décider de se libérer d'un risque, s'il estime que ce risque est trop lourd ou bien en raison de la sinistralité trop importante de l'assuré.

✓ **Un non-paiement de la cotisation**

Quand un contrat d'assurance est renouvelé, la cotisation doit être payée au plus tard dix jours après la date d'échéance. Si ce délai est dépassé, l'assureur peut envoyer un recommandé à l'assuré.

Le contrat est automatiquement suspendu trente jours après l'envoi du recommandé. Faute de règlement dans les dix jours qui suivent la fin de ce délai de trente jours, l'assureur peut résilier unilatéralement le contrat.

Dans cette hypothèse, l'assuré reste redevable du paiement intégral de la cotisation, même si les risques ne sont plus couverts.

Il arrive souvent que l'assureur consente des délais de paiement supplémentaire et prolonge la suspension du contrat. Dans ce cas, le contrat sera remis en vigueur le lendemain (à midi) du jour du règlement de la cotisation. Mais, naturellement les sinistres intervenus pendant la suspension du contrat ne seront pas couverts.

✓ **Aggravation du risque**

Si le risque encourus par l'assuré évolue vers une aggravation par rapport au risque initial couvert, l'assureur peut choisir de résilier le contrat ou de le conserver en augmentant la prime pour compenser l'aggravation du risque.

- Une omission ou une inexactitude dans la déclaration du risque à la souscription ou en cours de contrat, évidemment la tentative de fraude, la déclaration d'information fausses ou volontairement incomplètes entraîne la résiliation d'un contrat d'assurance quel qu'il soit. En effet, dans le cas où, avant l'arrivée d'un sinistre, l'assureur remarque l'oubli ou la fausse déclaration d'un risque, il peut mettre un terme au contrat ;
- Un redressement ou une liquidation judiciaire de l'assuré.

**\*\*Occupation, évacuation et réquisition**

Les effets du contrat sont suspendus, en ce qui concerne les risques vol, dégâts des eaux et brise de glaces pendant la durée <sup>37</sup>:

- De l'occupation de la totalité des locaux contenant les biens assurés, aux lieux et places de l'assuré ; par des personnes non autorisés par lui ;
- De l'évacuation de ces mêmes locaux ordonnée par les autorités ou nécessitée par des faits de guerre ou des troubles civils ;

---

<sup>37</sup> Document interne de la SAA direction régionale, p16.

- Les cas de réquisition de propriété, d'usage ou de service seront réglés conformément à la législation en vigueur.

### **3.8. Les avantages de l'assurance multirisque professionnelle**

L'assurance multirisque constitue sans doute la formule de couverture la plus complète pour les professionnels. Les entreprises comme les autoentrepreneurs peuvent souscrire ce type de protection pour se couvrir de différents risques.

L'assurance multirisque professionnelle peut intervenir dans différents types de sinistre. Parmi les risques pris en compte, nous pouvons notamment citer les explosions, l'incendie, ainsi que les dommages électriques possibles. En plus de ces risques, l'assuré sera protégé contre les actes de vandalisme, le vol ainsi que les bris de glace. Les événements naturels comme les grêle et tempête figurent également sur la liste, mais l'indemnisation dépend de certaines conditions. L'intervention d'un expert est généralement requise avant l'accord d'une prise en charge.

Ce type d'assurance est accessible aux professionnels souhaitant bénéficier d'une protection optimale. Les entreprises, professions libérales, artisans, commerçants ou encore les associations peuvent notamment souscrire ce type de formule.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup>[www.assurlandpro.com/pratique/produit/zoom-sur-l-assurance-MP](http://www.assurlandpro.com/pratique/produit/zoom-sur-l-assurance-MP). Consulté le 24/08/2019 à 22h59.

**Conclusion**

Nous pouvons dire qu'au bout du compte, la gestion des risques est l'une des composantes fondamentales de la réussite d'une entreprise.

Gérer un risque est un processus itératif fondé sur l'analyse des risques, étape qui permet d'identifier et de réaliser une première évaluation des risques. L'évaluation des risques professionnelle consiste à protéger la santé et la sécurité des salariées par le biais de l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, il convient d'identifier les risques et de les hiérarchiser, c'est-à-dire en apprécier la gravité et la probabilité de survenue. A travers les différents risques assurés dans le cadre des polices d'assurance dites multirisque, ces derniers offrent aux entreprises des avantages liés à la combinaison de plusieurs biens assurés.

Les professionnels sont exposés à de nombreux risques. Pour mieux faire face à d'éventuels incidents et protéger leurs entreprises, mais aussi son personnel. Et pour cela, l'assurance multirisque permet de couvrir la plupart des risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Tous les professionnels ne partagent pas nécessairement les mêmes contraintes, ils n'ont pas les mêmes garanties, c'est la raison pour laquelle les plus grandes sociétés d'assurance ont mis au point un vaste panel d'assurance multirisques professionnelles, sur mesure, adapté à la réalité de chaque métier.

Les contrats d'assurances multirisques offrent également plusieurs garanties complémentaires. L'assurance est une grande richesse, car elle propose des nombreuses garanties personnalisables en fonction du secteur d'activité et des risques en concours par entreprise.

Ce contrat est avantageux pour les entreprises, il propose des garanties ajustables et personnalisables.

Enfin, l'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements incertains. L'assurance nous facilite largement la vie.

Elle nous permet effectivement de subvenir aux besoins des familles en cas de décès, de donner vie à nos projets immobiliers et de rembourser nos frais de santé, grâce à l'assurance vie, des mesures de prévention pertinentes doivent être programmées afin de contrer les différents risques.

## **Introduction**

Dans ce deuxième chapitre, nous essayons d'apporter une présentation du secteur assurantiel en Algérie. Car ce dernier fait aujourd'hui totalement partie de notre cadre de vie quotidien, puis les rapports d'activité de l'assurance multirisque professionnelle et pour mieux cerner ce domaine nous allons présenter la production multirisque professionnelle le cas de la SAA Direction régionale.

## **Section 1 : Présentation du secteur assurantiel en Algérie**

Dans cette section nous allons présenter la naissance et l'évolution de l'assurance en Algérie et les obstacles rencontrés dans le développement de ce secteur.

### **1.1. La Naissance et l'évolution du secteur assurantiel en Algérie**

Pendant toute la période coloniale, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui n'ont été abrogés qu'en 1975. Après cette période, de nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaître un nouvel essor.

#### **1.1.1. Aperçus historique sur les assurances en Algérie**

Le processus qui a conduit à la situation actuelle du marché peut être scindé en plusieurs étapes entamées à l'époque coloniale, poursuivies ensuite par la nationalisation, la spécialisation des compagnies et enfin l'ouverture progressive du marché.

Ce processus peut être appréhendé à travers quatre périodes principales :

Avant le recouvrement de la souveraineté nationale, l'assurance en Algérie est associée à l'évolution de l'assurance en France. Le début de l'activité dans le domaine de l'assurance a commencé vers la fin du XIXème et le début du XXème par la création de mutuelles (création en 1861 d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance) et l'implantation d'agences et de bureaux de sociétés françaises et étrangères. L'organisation communautaire et familiale de la société musulmane, combinée à des conditions économiques extrêmement défavorables (revenu disponible, niveau de vie, ...) n'a pas favorisé globalement la pénétration de l'assurance en Algérie.

Ce n'est qu'après la fin de la deuxième guerre mondiale qu'un cadre législatif colonial spécifique a été mis en place dans le but de réglementer la profession. Cette évolution se poursuivra avec la création d'un comité consultatif Algérien des assurances (Arrêté du 5 mai 1947).

**1.1.1.1. Période de la nationalisation et de la spécialisation :**

Cette période a été marquée par :

- **Période de l'Indépendance Nationale à 1975 :**

Cette période a été caractérisée par des nationalisations et la spécialisation de l'activité d'assurance ; pour mieux énumérer les étapes d'évolution de cette période nous l'avant divisé en 6 périodes.

- ❖ **De 1962 à 1966**

Au lendemain du recouvrement de la souveraineté nationale, plus de 160 compagnies d'assurances étrangères opéraient en Algérie. Le législateur a reconduit par la loi 62-157 du 21 décembre 1962, tous les textes en attendant la mise en place d'une réglementation afin de sauvegarder les intérêts de la nation.

Durant cette période, l'obligation est faite aux compagnies d'assurances étrangères de céder 10 % de leur portefeuille au profit de la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), créée en 1963. En 1964, outre la CAAR, seule la société algérienne d'assurances SAA (alors société Algéro-égyptienne) a continué d'exercer ses activités avec la société tunisienne d'assurance et de réassurance STAR, aux côtés de deux mutuelles d'assurances, l'une pour les risques agricoles caisse nationale de mutualiste agricole (CNMA) et l'autre pour le secteur de l'enseignement mutuelle algérienne des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture (MAATEC).<sup>1</sup>

Les compagnies étrangères qui n'ont pas accepté ces nouvelles dispositions ont quitté le pays. Elles ont laissé des engagements qui ont finalement été pris en charge par le marché Algérien pour régler les indemnités de leurs assurés.

- ❖ **De 1966 à 1975**

La deuxième étape débute à compter de l'institution du monopole de l'Etat en 1966.

Celui-ci permettait d'étendre l'intervention des pouvoirs publics sur les opérations d'assurance. Ainsi, les textes français reconduits provisoirement en 1962, devenaient caducs avec la nationalisation du marché des assurances. De ce fait, les compagnies étrangères se voyaient retirer leur agrément et cesser leur activité. Seule la SAA, entre-temps nationalisée, a vu son agrément reconduit.

---

<sup>1</sup>CHAREF FATIHA, « Evolution du Marché des Assurances en Algérie » ; cas : la compagnie algérienne des assurances, master science de gestion ; option : management, université de djilali bounnama, khemis miliana, p18 ; 19 ; 20 ; 21.

## **Chapitre II**                    **L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives**

---

Les entreprises sous forme de mutuelles étaient, cependant, autorisées, exceptionnellement, à poursuivre provisoirement, leur activité dans le cadre du monopole. Par conséquent, il ne restait que deux sociétés nationales (CAAR et SAA) qui assuraient la couverture des risques.

### **❖ De 1975 à 1988**

En 1975, les autorités publiques décidèrent de restructurer l'activité de réassurance, pratiquée de fait jusqu'en 1975 par la CAAR et de la transférer à la compagnie centrale de réassurance (CCR), créée la même année.

Il a été décidé, aussi, de réorganiser le marché algérien de l'assurance par une spécialisation stricte des entreprises. Ce mode d'organisation s'est traduit par la spécialisation de la CAAR et la SAA en 1976 et la suppression des mécanismes du marché et donc de la concurrence entre-elle. Cette nouvelle répartition a confié à la CAAR, la couverture des risques industriels et transports et à la SAA, la couverture des risques simples (automobile, vie, etc.).

Afin de mieux réglementer l'activité d'assurance après cinq années, les autorités publiques ont promulgué la loi 80-07 du 09 août 1980. Ces textes avaient pour objectifs de régir l'activité d'assurances et d'établir, par la suite la nomenclature des opérations d'assurances fixée par le décret 82-482 du 18 décembre 1982.

Dans le cadre des réformes économiques et des restructurations initiées en 1985 et suite à l'ampleur que prenait la gestion des opérations d'assurance de la caisse algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), il a été décidé de créer, à partir de cette dernière, une nouvelle entreprise d'assurance spécialisée dans la couverture des risques liés aux transports ; la compagnie algérienne des assurances transports (CAAT) ayant le statut d'entreprise publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La restructuration du secteur des assurances s'est poursuivie en 1988 à l'occasion des grandes réformes économiques.

### **❖ Période de 1988 à 1995**

Cette période est celle des réformes économiques ou l'ouverture et la libéralisation ayant conduit à l'instauration d'une économie de marché pour l'ensemble des entreprises Algériennes et, par la même, pour les sociétés d'assurance.

## **Chapitre II**                    **L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives**

---

La première phase s'étend de 1988 jusqu'à 1990. Les objectifs attendus des réformes économiques étaient de rendre autonome l'ensemble des entreprises publiques nationales, par la mise en place de nouvelles dispositions en matière de commercialité.

A ce titre, il a été prévu que ces entreprises publiques économiques soient dirigées par un conseil d'administration disposant de très larges prérogatives. Tel est, également, le cas pour les entreprises d'assurances. En effet, le passage des sociétés d'assurances à l'autonomie de gestion a été suivi de la levée de leur spécialisation, dès 1989, ce qui signifie, en fait, leur entrée dans l'ère de la commercialité avec son corollaire : la concurrence.

### **❖ Période de 1995 à 2006**

Cette période a été caractérisée par la promulgation de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 qui avait pour objectifs principaux l'introduction des mécanismes de l'économie de marché dans le secteur des assurances.

Cette libéralisation s'est matérialisée par deux points essentiels :

- Ouverture du marché à tout investisseur national ou étranger désirant créer une société d'assurance à condition d'avoir un agrément délivré par le Ministère des Finances ;
- Réorganisation et accroissement du réseau de distribution en introduisant les intermédiaires d'assurance afin de promouvoir l'activité et améliorer la prestation au profit des assurés.

L'année 2004 a été marquée, pour le secteur des assurances, en Algérie, notamment par :

- L'entrée en application à partir de septembre 2004 de l'obligation d'assurance des effets des catastrophes naturelles ;
- Le développement de la commercialisation du produit d'assurance assistance voyage à l'étranger et ce, consécutivement à l'exigence, à partir de juin 2004, de cette assurance par les pays de la communauté européenne pour toute demande de visa Schengen.

### **❖ Période de 2006 à nos jours<sup>2</sup>**

Les dysfonctionnements enregistrés au niveau du secteur algérien des assurances ont poussé le pouvoir public à promulguer la loi 06-04 qui est un pas en avant pour le secteur modifiant et complétant l'ordonnance 95-07 dans le but de :

- Stimuler l'activité d'assurance ;
- Renforcer la sécurité et la gouvernance des entreprises ;
- Réorganiser la supervision.

---

<sup>2</sup>Ibid.

## **1.2. Les obstacles liés à la faiblesse du secteur des assurances en Algérie<sup>3</sup>**

Il existe des facteurs explicatifs des difficultés que rencontrent les jeunes nations dans le développement du secteur des assurances. Nous détectons également des facteurs extra-économiques et des facteurs économiques

### **1.2.1. Les facteurs extra-économiques :**

Ils résident essentiellement dans ;

- L'existence de pratiques anti-économiques, dont la thésaurisation,
- Le poids de certaines mentalités dont le facteur religieux.

#### **1.2.1.1. La thésaurisation**

En tant que « réaction à la rareté, une assurance contre la disette ou l'affectation traditionnelle du surplus », la thésaurisation serait en Algérie de l'ordre de 40% de la masse monétaire.

En l'absence d'étude permettant de cerner ce phénomène de thésaurisation, il est cependant essentiel de remarquer que celle-ci constitue aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines une épargne forcée destinée à faire face à la survenance d'événements aléatoires.

En outre, il est significatif de constater, notamment dans les villes une tendance à orienter l'épargne vers des placements spéculatifs et l'acquisition de valeurs-refuge. En effet et à l'exception de l'épargne qui est institutionnalisée par l'Etat, moyennant des mesures coercitives directes-attribution de logement, le renoncement à la consommation répond à des considérations keynésiennes de préférence pour la liquidité.

Cependant ce dernier motif n'est pas la cause, mais le résultat en Algérie de la combinaison de deux facteurs :

- une insuffisance de l'offre de marchandises et de biens de consommation durables,
- une préférence pour la thésaurisation qui se manifeste au sein de toutes les catégories sociales et professionnelles, avec toutefois des degrés différents.

Dans le cas de l'assurance, la méconnaissance de la demande est aggravée par l'insuffisance de la qualité des prestations et des indemnisations.

### **1.2.2. Le facteur religieux**

Il s'agit de savoir dans quelle mesure il existe une contradiction entre les préceptes de la religion musulmans et le contrat d'assurance. En d'autres termes, et pour répondre à cette

---

<sup>3</sup>Messaoud Boualem Tafiani, « Les assurances en Algérie », édition ENAP, p163, 164, 165, 166,168.

question qui influe sur la demande de l'assurance en général et des branches de capitalisation en particulier, il importe d'examiner brièvement la position du droit musulman à l'égard de l'assurance, dont les griefs qui sont retenus par certains théologiens sont les suivantes :

- Le caractère aléatoire de toute opération d'assurances, caractère qui relèverait des jeux du hasard.
- L'assurance est un contrat qui favoriserait l'usure-moyennant le versement d'une prime, l'assuré perçoit en cas de sinistre une indemnité ou un capital.

### **2.3. Facteurs économiques**

L'assurance en Algérie se heurte à deux types d'obstacles :

- L'un découlant de la restructuration du marché et du monopole,
- Le second ayant trait à l'absence de règles de gestion.
- ❖ Contraintes du monopole

S'il est vrai que la monopolisation permet à l'entreprise d'assurance :

- D'appliquer des tarifs stables,
- De mieux satisfaire « aux conditions de la loi des grandes nombres ».
- De réduire la variabilité de ses résultats,
- Il reste que les compagnies algérienne, notamment celles qui n'ont pas recours à la réassurance la SAA et la CNMA courent plusieurs risques :
- De devoir accepter les mauvais risques (absence de sélection des risques),
- De ne pouvoir maîtriser les méthodes de sélection des risques,
- Et de détenir des risques très peu dispersés dans le temps et dans l'espace (cas de la SAA).
- ❖ Absence de règles de gestion

Bien que cet obstacle relève davantage du droit et des compagnies, il nous semble nécessaire d'aborder ici les règles économiques et financières qui régissent l'assurance en Algérie. En fait, aussi bien l'institution du monopole en 1966, que la restauration et la socialisation du monopole en 1976, que la loi sur les assurances en 1980, a occulté les problèmes du fonctionnement de la technique de l'assurance.

En effet, et jusqu'à ce jour ce sont les textes de 1938 et de 1939 en matière de comptabilité qui continue à être utilisés. En revanche, la loi 80-07 n'explicité pas :

- Les modalités de déterminations des provisions techniques,
- Les méthodes de calcul des différents provisoires,
- La marge de solvabilité et encore moins les réserves qui sont réglementées,

- Enfin la notion de représentation des provisions techniques par des placements.

Ce point très important en matière de contrôle est appliqué partiellement par les compagnies qui sont souvent manipulées et incomprises.

### **1.3. La situation du marché de l'assurance en Algérie<sup>4</sup>**

Le Conseil National des Assurances (CNA) publie les résultats 2018 du marché algérien de l'assurance. Le chiffre d'affaires global, affaires directes et acceptations, atteint 142.6 milliards DZD (1.193 milliards USD), en hausse de 2.2% sur un an.

La branche dommages réalise 88.4% des primes, soit 126 milliards DZD (1.1 milliards USD), en augmentation de 3.2% par rapport à 2017. Les assurances de personnes enregistrent un recul des encaissements de 10.5% à 12.2 milliards DZD (102 millions USD).

Avec 68.9 milliards DZD (576 millions USD) de primes en 2018, la branche automobile domine le portefeuille. A elle seule, cette catégorie de risques totalise 48.3% des primes totales du marché.

L'incendie et les risques divers « IRD » occupent la deuxième place avec un chiffre d'affaires de 46.6 milliards D.ZD (390 millions USD), soit une part de marché de 32.6%. A noter la croissance des primes ^catastrophes naturelles^ (+66.5%).

Pour étudier la situation du marché de l'assurance en Algérie nous avons utilisé ces indicateurs économiques<sup>5</sup> :

- Le chiffre d'affaires : c'est le volume des primes encaissées par les assureurs ;

L'Algérie en 2018, est classée la 73<sup>ème</sup> place dans l'économie moderne participe à la hauteur de 1.2 en milliards USD du marché de l'assurance équivalant de 0.02 % du marché mondial de l'assurance.

- Le taux de pénétration : c'est le pourcentage du PIB qui représente l'assurance (CA de l'assurance / PIB) ;

En Algérie, le taux de pénétration en 2018 est de 0.68% du PIB. Ce taux reste faible et inférieur à celui des deux pays voisins qui est de 2,14% en Tunisie et de 3,88% au Maroc.

---

<sup>4</sup>[https:// www.atlas-mag.net](https://www.atlas-mag.net) consulté le 15/12/2019 à 19h00.

<sup>5</sup> Cours « L'importance de l'assurance dans les économies modernes » à partir de Revus Sigma Swiss Ré n<sup>3</sup>/2019.

## *Chapitre II L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives*

---

- La densité : c'est la dépense moyenne par année par tête d'habitation en assurance (ce sont les cotisations payées par chaque habitant en moyenne par année en assurance). L'Algérie en 2018, la densité de l'assurance est de 28 USD.

Les raisons de la faiblesse du marché des assurances en Algérie communément admises sont avant l'absence de culture assurantielle dans le pays et la qualité des services offerts aux souscripteurs de contrats d'assurance. Selon le ministre des finances, il appartient aux compagnies d'assurance d'être en mesure de capter les opportunités du marché.

Un effort est par conséquent attendu des différents intervenants pour améliorer de manière conséquente le niveau et les délais d'indemnisation, pour introduire de l'innovation dans des offres et pour communiquer avec le public. Les autres facteurs qui accentuent la faiblesse du marché sont le bas niveau de revenu des ménages et l'absence de marché financier structuré.

## **Section 2 : Les Rapports d'activité de l'assurance multirisque professionnelle au niveau de la Wilaya de Tizi Ouzou**

Dans cette section nous allons présenter la part de l'assurance multirisque professionnelle dans l'assurance de dommages dont la branche incendie et risques divers (IRD), ainsi que les perspectives liés à l'assurance multirisque professionnelle dans la SAA direction régionale de Tizi Ouzou.

### **2.1. La part de la production Multirisque Professionnelle dont la branche IRD au niveau de la SAA Direction régionale de Tizi Ouzou :**

Pour présenter la part de l'assurance multirisque professionnelle dans la branche Incendie et Risques Divers(IRD), nous avons calculé le rapport entre le produit MP et la branche IRD :

$$\text{Rapport MP/IRD} = \frac{\text{L'assurance multirisque professionnelle}}{\text{Incendie et risques divers}} * 100$$

**Tableau N°2 :** Le rapport entre l'assurance multirisque professionnelle et la branche incendie et risques divers<sup>1</sup>

<b>Années</b>	<b>L'assurance Multirisque Professionnelle en KDA</b>	<b>Nombres De Contrats MP</b>	<b>Incendie et risques Divers en KDA</b>	<b>Nombres De Contrats IRD</b>	<b>Rapport MP/IRD</b>	<b>Rapport du nombre de contrats</b>
<b>2015</b>	71 877	6 584	856 869	58 509	8%	11%
<b>2016</b>	65 578	6 106	602 356	59 087	11%	10%
<b>2017</b>	56 751	5 260	583 744	52 037	10%	10%
<b>2018</b>	53 145	4 846	747 371	49 299	7%	10%
<b>2019</b>	53 445	4 329	615 874	45 450	9%	10%
<b>Total</b>	<b>300 796</b>	<b>27 125</b>	<b>3 406 215</b>	<b>264 382</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>

**Source :** Réalisé par nous-mêmes à partir de l'état consolidé de la SAA.

<sup>1</sup> Document interne de la SAA Direction régionale.

## **Chapitre II    *L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives***

---

En termes de nombre de contrats, nous constatons que le produit MP a connu une régression passant de 6 584 contrats en 2015 à 4 329 contrats en 2019, soit une régression globale de 34% durant les cinq dernières années.

En termes de primes, nous constatons une régression du chiffre d'affaire du produit MP de l'exercice 2015 à 2019 passant de 71 877 KDA en 2015 à 53 445KDA en 2019, soit une régression de -26%.

De ce qui précède, cette régression se traduit bien évidemment sur la branche IRD durant la même période, passant de 856 869 KDA en 2015 à 615 874 KDA en 2019, soit une régression de -28% ; en termes de nombres de contrats, nous constatons que la branche IRD a connu une régression passant de 58 509 contrats en 2015 à 45 450 contrats en 2019, soit une régression globale de 22% durant les cinq dernières années.

La part de l'assurance multirisque professionnelle représente 9% dont la branche IRD, ce qui signifie que ce produit est représenté avec un rapport acceptable.

Ceci est la résultante directe de la conjugaison de plusieurs facteurs, nous citerons à titre illustratif ce qui suit :

- la situation économique du pays, qui a connu durant cette période une certaine léthargie, notamment la restriction de l'attribution d'aide des dispositifs ANSEJ, CNAC
- le comportement des clients qui tend à éviter le renouvellement des contrats d'assurance en multirisque professionnel dû principalement à la baisse de rentabilité des PME PMI, conséquence directe de la forte concentration dans notre wilaya du même type d'activité notamment, la menuiserie générale de bois, plomberie et électricité bâtiment.

### **2.2 .Les perspectives pour l'amélioration de produit MP :**

Pour l'encouragement à plus de ventes du produit MP, la SAA a déjà pris des initiatives en proposant des challenges pécuniaires auprès de son réseau direct afin de promouvoir ce produit et d'inciter les producteurs a le proposé à l'ensemble des entreprises y a compris les commerçants qui se présentent à leur niveau.

Nous proposons les perspectives suivantes :

- La formation du personnel afin de maîtriser toutes les garanties et produits ainsi leur faciliter la vente du produit MP ; ainsi l'utilisation d'un autre moyen comme la

## ***Chapitre II L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives***

---

communication avec les assurés au niveau des guichets et de leur convaincre de ce produit.

- La sensibilisation des entreprises à travers les médias par rapport aux risques qu'ils encourent durant leurs activités.
- Faire une étude de marché afin de valoriser le potentiel non assuré pour faciliter le démarchage des clients.
- Faire un questionnaire de satisfaction auprès des entreprises déjà assurées afin d'améliorer la prestation de service de la SAA.
- promouvoir le produit porte à porte ; cette étape consiste à se déplacer aux entreprises, commerçants de proposer ce produit MP et de parler de ces avantages ainsi que d'essayer de les attirés.
- Faire des promotions aussi dont le but de la commercialisation.
- Utiliser les moyens de la paperasse afin de présenter ce produit MP ; comme le radio et les publicités, les annonces, les affichages...etc.

### **Section 3 : La production multirisque professionnelle : Cas de la « SAA »**

Afin d'étudier la procédure de la production du contrat MP, dans cette section nous allons présenter l'organisme d'accueil et la réalisation du contrat MP au niveau de la SAA de la wilaya de Tizi Ouzou.

#### **3.1. La présentation de l'organisme accueil (Direction régionale de Tizi Ouzou)**

##### **3.1.1. Historique de la Société Nationale d'Assurance « SAA »<sup>1</sup>**

La Société Nationale d'Assurance, par abréviation **S.A.A.**, est une entreprise publique d'assurance qui a été créée le 12 Décembre 1963 selon l'arrêté du Ministère de l'économie Nationale du 11 Décembre 1963. A l'origine, cette entreprise était une société mixte **Algéro-Égyptienne** (Algérie 51% du capital, l'Égypte 39% et Nationaux algériens 10%).

##### **3.1.2. Activités de la Société Nationale d'Assurance « SAA »**

###### **❖ L'activité de la « SAA »**

Les catégories qui entrent dans le champ d'activité de la **SAA** sont :

- Assurance de personne.
- Assurance incendie.
- Assurance automobile.
- Assurance garantie responsabilité civile.
- Assurance Individuelle accident.
- Assurance catastrophe naturelle.
- Assurance agricole.
- Assurance de transport.
- Assurance multirisque professionnelle qui est l'axe de notre travail.

##### **3.1.3. Descriptions de l'organigramme général de la (SAA) de Tizi-Ouzou :**

###### **3.1.3.1. Département Administratif et Financier :**

Il est réparti en trois services :

- Service Comptabilité et Finances.
- Service des moyens généraux et de l'action sociale.
- Service du personnel.

---

<sup>1</sup> Document interne de la SAA direction régionale de Tizi-Ouzou.

**3.1.3.2. Département Production :**

Service assurances de biens.

**3.1.3.3. Département Contentieux :**

Il se compose de deux services :

- Service sinistres corporels.
- Services sinistres matériels et risques divers.

**3.1.3.4. Département Marketing :**

Il se compose de deux services :

- Service vente.
- Service études et statistiques.

**3.1.4. Description des différents services de la SAA.**

**3.1.4.1. Service production :**

Il regroupe tous les produits d'assurances que présente la S.A.A (à part les Assurances Agricoles qui ne sont traitées qu'au niveau du Siège).

Il comprend deux sections ; l'une s'occupe des Assurances de Personnes et l'autre des assurances de biens.

**3.1.4.2. Le service Sinistres (contentieux) :**

Sa fonction est la gestion du sinistre jusqu'à son règlement définitif. Il peut s'agir d'un sinistre matériel ou d'un sinistre corporel.

**3.1.4.3. Service comptabilité :**

A la fin de la journée, le Service Comptabilité est chargé du contrôle de tous les mouvements de la journée liés à la caisse, à savoir :

- les recettes de la journée au service production,
- les recouvrements qui retracent les versements des souscripteurs antérieurs,
- les versements effectués à la banque et ceux encaissés.

L'élaboration de tableau de trésorerie de l'agence permet de ressortir la situation journalière de celle ci.

### **3.2. Réalisation du contrat multirisque professionnel (Cas de la SAA) :**

#### **3.2.1. La souscription du contrat multirisque professionnelle**

Spécialisation en production « ou souscription », ce gestionnaire en contact avec les clients, ce contrat entre l'assureur et l'assuré convient :

- D'un événement ou d'une liste d'événement, repris dans la police d'assurance et garantie par l'assureur.
- D'une prime payée par l'assuré à l'assureur.

Après avoir étudié leur demande qui consiste de connaître les suivants :

- La nature d'activité ;
- Qualité et nombre d'employés ;
- Les moyens de production de protection et de prévention ;
- Mise en œuvre contrat incendie, l'explosion et vol ;
- Le capitale et type du matériel à assurer.

A partir de ces informations, l'assureur peut effectuer le calcul statique tient compte essentiellement de la probabilité de réalisation du risque et de cout des sinistres à l'aide d'un système informatique ORASS.

❖ Parmi les étapes de souscription (voir l'annexe N°01 et N°2) :

- Information de l'assuré et le tarif (la police)
- En doit indiquer la situation géographique de l'activité de l'assuré

**Exemple :** Le risque situe au-dessus d'une habitation. Ou bien par exemple le cas de filtration à causer de terrasse.

- Renseignement de tous les garanties, le capital, le taux, la limite (le pourcentage de remboursement de chaque sinistre).
- Le capital assuré regroupe tous les biens assurés dans cette activité. Dans le cas où l'assuré est locataire le capital du contenu, par contre s'il est propriétaire la capitale change.
- Plus la garantie est répétitive plus la limite réduit.
- Il existe 3 types de garantie ; Matériel, immatériel, corporels.
- Tous les garanties ont une limite est cette limite est au cours de la surveillance du risque.

Nous entrons sur le système à l'aide d'une adresse et mots de passe spécial pour chaque agence, nous allons choisir la colonne risque divers, puis production quand il s'agit d'une souscription pour un nouveau client nous cliquons sur « affaire nouvelle ».

L'assurance multirisque professionnelle fait partie de la branche incendie et élément naturel.

La multirisque professionnelle c'est un contrat qui commence toujours le lendemain contrairement dans le contrat automobile.

La réduction d'une multirisque professionnelle attribuée d'une convention signée en cas ou d'avantage attribué par la compagnie d'assurance.

Lorsque la capitale de la multirisque professionnelle est <250.000.000 DA, plus de sa elle devient une MIC (multirisque industrielle et commerciale).

### **1er étape fiche assuré « affaire nouvelle »**

En remplissant les informations de l'assuré et le tarif appliqué :

- Le nom et prénom ;
- L'adresse ;
- Le type d'activité et son secteur ;
- Le numéro de téléphone ou l'adresse E-mail.

Le système va donner automatiquement un numéro pour client qui se compose de code d'agence, la branche multirisque professionnelle et le code de l'assuré.

**Par exemple : 2001-1415/000515**

### **2eme étape risque assuré :**

Cette étape passe par deux parties ; en premier lieu le producteur renseigner le type de risque à assurer ainsi que l'adresse ou se situe le risque, celui-ci doit être un local clôturé.

En deuxième lieu, le producteur demande à l'assuré les détails de l'activité :

- L'adresse du locale ;
- La nature d'activité, surface développée et nombre d'employés ;
- Type de glace « qualité », nombre de glace intérieur et extérieure et la valeur des glaces ;
- Qualité de l'assuré, soit propriétaire ou locataire ;
- La valeur de capitale assurée ;
- La limite de remboursement du matériel en cas de vol ;
- La limite de remboursement de dégât des eaux en cas de sinistre.

Les garanties obligatoires telles que l'incendie et la responsabilité civile, l'assuré a le droit de choisir les garanties qui lui correspondent à savoir leurs activités.

La prime nette de chaque garantie est calculée automatiquement via le logiciel tout en prenant en considération les caractéristiques renseignées dans la précédente étape.

La prime que doit payer l'assuré afin de couvrir ses besoins contre les risques assurés est calculé par le total de toutes les primes sur chaque garantie, lui ajoutant les accessoires (cout de police) et les taxes et timbre de dimension.

**Le calcul de la prime :**

Prime nette (L'ensemble des garanties)

+ Accessoires (Le coût de police 250da dans le risque simple)

+ La TVA (prime nette + cout de police) \*19%

+ Timbre de dimension (Le nombre de papier 40 da pour la feuille)

= Prime totale

**Prime totale = prime nette + cout de police + TVA + TD**

Une fois que l'assuré accepte la prime qui lui est proposée, le producteur valide le contrat ou un numéro de police est donné automatiquement sous un numéro d'ordre (Ex : 1223001292) procède à l'impression du contrat en trois exemplaires sera donné à l'assuré, un autre gardé au niveau de l'agence et un autre transmis à la Direction Régionale pour contrôle.

**3.2.2. Evolution de la production en MP**

La production des contrats MP au niveau de l'agence SAA de Tizi Ouzou au cours des dernières années a connu une diminution de 40% passant de 6616153 DA en 2017 à 4007348 DA en 2018.

Le tableau suivant nous démontre cette évolution. Les primes MP d'agence de Tizi-Ouzou sont évolués par les formules suivantes :

**3.2.2.1. Evolution des primes**

$$P = P_N - P_{N-1}$$

**p** : Les primes

**N** : L'année

**Taux d'évolution**

$$T = \frac{P_N - P_{N-1}}{P_{N-1}}$$

## *Chapitre II L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives*

**Tableau N° 03 :** Evolution de la production en MP durant les cinq dernières années

Années	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Primes en KDA</b>	<b>71 877</b>	<b>65 578</b>	<b>56 751</b>	<b>53 145</b>	<b>53 445</b>
<b>Evolution</b>	<b>-</b>	<b>-6 299</b>	<b>-8 827</b>	<b>-3 606</b>	<b>300</b>
<b>Taux d'évolution</b>	<b>-</b>	<b>-8%</b>	<b>-13%</b>	<b>-6%</b>	<b>0,57%</b>

Source : Réalisé par nous- mêmes à partir de l'état consolidé de la SAA.

D'après ce tableau, nous constatons que le produit MP a connu une baisse successive soit 8% de l'exercice de 2016 comparativement à 2015, et 13% de l'exercice 2017 contrairement à 2016, aussi 6% de l'exercice 2018 par rapport à 2017. Ceci est la conséquence du fléchissement qu'a connu l'économie de notre pays à cause de la crise économique ( pétrolière), ce qui a dû arrêter le financement de ces projets, ainsi le non renouvellement des polices déjà souscrites pour l'absence de l'obligation de cette assurance.

Par contre nous remarquons une évolution de 0,57% soit 300KDA de 2019 par rapport à 2018, et cela revient soit aux nouveaux souscripteurs ou bien le renouvellement des contrats des assurés.

### 3.2.2.2. Evolution des règlements de sinistre en MP

Il se compose comme suit :

$$\text{Taux d'évolution} = \frac{\text{sinistreréglé}(N) - \text{sinistreréglé}(N-1)}{\text{sinistreréglé}(N-1)} * 100$$

**Tableau N°04 :** Evolution des règlements de sinistre en MP durant les cinq dernières années

Années	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Sinistre réglé en KDA</b>	<b>4 216</b>	<b>3 060</b>	<b>3 890</b>	<b>3 582</b>	<b>3 192</b>
<b>Evolution</b>	<b>-</b>	<b>-1 156</b>	<b>830</b>	<b>-308</b>	<b>-390</b>
<b>Taux d'évolution</b>	<b>-</b>	<b>-28%</b>	<b>27%</b>	<b>-8%</b>	<b>-11%</b>

Source : réalisé par nous même à partir de l'état consolidé de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que les règlements de sinistre en MP ont connu une régression soit 28% en 2016 contrairement de l'exercice 2015, et une progression de 27 % de l'exercice 2017 par rapport à 2016, et une régression de 8% de l'exercice 2018 comparativement à 2017, ainsi que de 11% de l'exercice 2019 par rapport à 2018.

### 3.2.3. La rentabilité du produit MP

La rentabilité du projet se mesure par le ratio S/P.

#### 3.2.3.1. Le ratio de sinistralité

Ce ratio calculé par l'assureur afin de vérifier la rentabilité d'une police

## *Chapitre II L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives*

d'assurance(MP), il consiste à calculer le rapport entre le montant des sinistres réglés et celui des primes S/P doit être inférieur à 100 pour réaliser un profit.

$$R = \frac{\text{sinistres réglés}}{\text{primes}} < 100\%$$

**Tableau N°05 : Ratio de sinistralité du produit MP durant les cinq dernières années**

Années	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Sinistre réglée en KDA</b>	<b>4 216</b>	<b>3 060</b>	<b>3 890</b>	<b>3 582</b>	<b>3 192</b>
<b>Primes en KDA</b>	<b>71 877</b>	<b>65 578</b>	<b>56 751</b>	<b>53 145</b>	<b>53 445</b>
<b>Ratio Sr/P</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>6%</b>

*Source : réalisé par nous même à partir de l'état consolidé de la SAA.*

De ce qui précède, nous ne déduisons que la fréquence de sinistralité du produit MP, ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre passant de 6% en 2015 à 7% en 2018.

De 2015 à 2019, ce produit est inférieur a 100% l'agence à réaliser un profit durant cette période, ce produit s'avère appréciable avec une rentabilité de 94 % durant ces cinq dernières années.

### **3.2.4. Règlement d'un sinistre**

Le règlement d'un sinistrées la période comprise entre la déclaration du sinistre et délivrance par l'assureur de la prestation contractuellement due, représentée par le versement de l'indemnité. Quatre phases peuvent intervenir dans le règlement d'un dossier :

- Une phase administrative ;
- Une phase technique ;
- Une phase juridique ;
- Le paiement de l'indemnité.

#### **3.2.4.1. Traitement d'un sinistre**

- Vous fassiez savoir quels éléments de preuve doivent être réunis et pourquoi, quelles autres parties seront impliquées dans le règlement du sinistre et pourquoi, et prennent

les contacts nécessaires à cette fin.

- Désignent en cas de besoin, le plus vite possible un inspecteur de sinistres ou un expert, expliquent quelle sera leurs rôles, et veillent notamment par des contrôles sur l'exécution de leur mission.

Et dans un délai de 30 jours suivant la réception de la déclaration.

- Réagissent promptement à vos questions complémentaires/spécifique, messages et courriers dans le cadre de votre dossier ; et dans un délai de 14 jours suivant la réception de l'avis.
- Vous tenez au courant du déroulement du traitement de votre déclaration aux moments-clés (clôture de l'expertise, décision de justice ...) et vous expliquent les causes des délais éventuels.
- Veillent à ce vous obteniez, sur simple demande, copie des documents que vous auriez signée ;
- Vous expliquez en temps utile pourquoi votre demande d'information n'est pas fondée ou partiellement non fondée et ce dans un délai de 30 jours suivant la réception des informations ou de la demande.

#### **3.2.4.2. Etude de cas**

Déclaration du sinistre réalisé dans une pharmacie assurée à la SAA ; cas dégâts des eaux.

Le 17/02/2019 Madame x s'est présentée à l'agence pour déclarer sa fuite d'eau qui a détruit son plafond et murs mais la date de sinistre c'était le 16/02/2019. Le propriétaire ou le souscripteur se déplace auprès de l'assureur avec une déclaration de sinistre, cette déclaration doit être établie sur un formulaire « déclaration d'accident risque divers ». (Voir l'annexe 03).

Avant tout l'assureur doit savoir si cette garantie est accordée dans le contrat.

Les différents éléments joints dans cette déclaration :

- Nom et prénom ;
- Adresse ;
- Date du sinistre ;
- Nature de dommage ;
- Lieu de sinistre ;
- Numéro de police ;
- Circonstance de l'accident (fuit d'eau provient du voisin de l'étage supérieur situiez dans la salle de bain.

L'assureur se désigne un expert et l'envoie les coordonnées de l'assuré « ordre de

## *Chapitre II L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives*

---

service » (voir l'annexe N°4) ; L'expert qui va se rendre sur place après un délai de deux jours, il prend en connaissance les éléments du sinistre, précise les causes, détermine les moyens de réparation, aussi évaluer les coûts des travaux et rédige tout dans un rapport qu'il est de cinq pages « rapport d'expertise »(voir les annexes N°5/6/7/8/9).

L'intervenant se saisie les honoraires de la TVA « note d'honoraire » (voir l'annexe N°10), saisie la garantie et le montant de l'expert, une fois l'ordre de service établi, numéro de sinistre et numéro du PV sont enregistrés sur le système. Après l'assureur rédige un avis de sinistre d'accident afin de régler les frais causés (Voir l'annexe N°11) ; l'assureur envoie un rapport d'accident au tiers qui a causé le sinistre. Si le tiers a été assuré pour ce genre de risque, l'assureur connaît le nom, l'adresse de l'agence d'assurance et le numéro de police pour permettre de faire un recours (voir l'annexe N°12).

Si le tiers n'est pas assuré sur ce genre de risque, il est obligé de payer les dégâts une fois le chèque établi et signé par le directeur de l'agence, le client récupère son chèque réparer ses dégâts après que le décompte de règlement est fait et soumis à l'assuré ( Voir l'annexe N°13) ; puis le dossier sera classé et passera à la comptabilité « quittance d'indemnité » (voir l'annexe N°14).

## **Conclusion**

Le marché des assurances a connu de profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social. D'une manière générale, l'état a déployé des efforts considérables afin de lever les restrictions et les obstacles qui se dressent devant les investisseurs dans le domaine des assurances.

L'assurance multirisque professionnelle au niveau de la SAA de Tizi Ouzou fait partie de la branche Incendie et risques divers et elle présente une part acceptable dans cette branche.

Dans notre analyse nous avons opté pour la méthode d'évolution des primes et les sinistres réglés durant les cinq dernières années qui nous ont permis de connaître la situation financière de cette police d'assurance au sein de l'agence SAA.

L'étude de cas, que nous avons présentés nous a permis de comprendre les étapes de règlement d'un sinistre et d'avoir des connaissances sur notre sujet de recherche.

### **Introduction**

Dans ce mémoire, les deux premiers chapitres ont été consacrés pour l'étude des risques professionnels et leur couverture, ainsi l'assurance multirisque professionnelle ; état des lieux et perspectives.

Dans ce troisième chapitre, nous essayons de présenter les résultats de notre enquête au niveau des professionnels de la Wilaya de Tizi Ouzou, ainsi la présentation de l'échantillon et traitement des données, ensuite l'analyse des résultats de l'enquête et leurs discussions.

## Section 1 : La présentation de l'échantillon et traitement des données

### 1.1. Le questionnaire

L'élaboration et la rédaction du questionnaire n'est pas une science exacte, mais une opération capitale dans la réalisation d'une enquête par sondage afin d'atteindre ses objectifs.

En effet, le questionnaire est une technique d'interrogation individuelle, standardisée qui relève d'un long travail de réflexion qu'il faut confronter à la réalité sur le terrain. C'est pourquoi nous avons accordé beaucoup de soin et d'attention à sa préparation.

D'après Harper W. Boyd et Ralph Westfall:« *Un questionnaire doit remplir deux fonctions: il doit traduire des objectifs de recherche en questions spécifiques auxquelles la personne interrogée peut répondre, et il doit inciter la personne interrogée à coopérer à l'enquête et à fournir les informations correctement* ».

Afin d'éviter des biais dans les réponses, nous avons essayé de poser des questions :

- **Facile à comprendre** : chaque question a été formulée dans un langage accessible aux répondants.
- **Stimulantes** : les questions sont censés porter en elle-même une incitation à la réponse.
- **Précise** : les questions devraient normalement susciter des réponses fiables, et permettre un bon traitement des résultats.

### 1.2. Le type des questions posées

Nous avons utilisé différents types de questions :

#### 1.2.1. Les questions ouvertes

Ces questions permettent au répondant de s'exprimer librement en choisissant ses propres termes afin d'apporter de nombreuses idées auxquelles nous n'avons pas pensé. En revanche, ces questions sont difficiles à codifier et interpréter lors de l'exploitation du questionnaire.

#### 1.2.2. Les questions fermées

Ce sont des questions qui offrent le choix entre un membre limité de réponse. Ce type de question maintient l'enquête dans les limites du sujet et évite les réponses déformées. Le travail du répondant se résume donc à cocher la réponse choisie.

Dans le cas des questions fermées nous avons utilisé :

**Des questions dichotomiques** : ces questions n'offrent que deux types de choix possibles.

L'intéressé doit répondre par exemple par :

Oui    Ou     non    (Question 5, Question 7)

**Des questions multichotomiques mais à réponse unifiée** : où le répondant doit choisir une réponse entre plusieurs possibilités. Une seule case peut être cochée. (Question 1, Question 2, Question 3, Question 6).

**Des questions à réponse numérique** : (Question 3).

**Echelle d'évaluation** : une échelle évaluant la qualité d'un produit ou d'un service donné (Question 5, Question 6, Question 8, Question 9, Question 10, Question 11, Question 12).

### **1.3. L'ordre des questions**

Nous avons organisé notre questionnaire autour de trois parties, et chaque partie comprend une série de questions.

#### **Première partie : Informations sur l'entreprise**

- Raison Sociale ; (Q1)
- Type d'entreprise ; (Q2)
- Lieu ; (Q3)
- Date de création ; (Q4)
- Forme juridique ; (Q5)
- Capital social ;(Q6)
- Nombre d'employés ;(Q7)

#### **Deuxième partie : Les risques professionnels**

- Les risques les plus fréquents que vous rencontrez dans votre activité ; (Q8)
- Les moyens que vous utilisez pour réduire les risques, (Q9)

#### **Troisième partie : Les questions sociodémographiques**

- La souscription de l'assurance multirisque professionnelle ; (Q10)
- La compagnie ou vous êtes assuré ; (Q11)
- Les risques que vous assuré ; (Q12)
- Les garanties facultatives ; (Q 13)
- L'assurance de la RC professionnelle est obligatoire ; (Q14)
- La satisfaction des garanties présentées par votre compagnie ;(Q15)
- La souscription régulière de l'assurance multirisque professionnelle ;(Q16)
- Les propositions pour l'amélioration de ce produit ;(Q17)

#### **1.4. Le mode d'administration des questionnaires**

Contacté et interrogé les personnes concernées peut se réaliser de différentes façons, elle dépend du type de questions posées, de la population à interroger et du délai à y consacrer.

Pour faire renseigner notre questionnaire nous avons utilisé le procédé « *auto-administré* » ; une méthode d'administration par laquelle l'individu interrogé « *le gérant* » remplit lui-même le formulaire d'enquête de manière autonome sans l'assistance de personne « sans notre présence ».

En effet, notre questionnaire a été distribué durant les deux mois d'Octobre et Novembre 2019, dans la wilaya de Tizi Ouzou aux 20 entreprises, par nous-mêmes (face à face), et par email mais sans réponse.

#### **L'analyse des données**

Cette partie s'attache à présenter et étudier l'ensemble des résultats obtenus grâce à la collecte d'informations auprès des entreprises industrielles et commerciales la wilaya de Tizi Ouzou durant les deux mois d'octobre et Novembre 2019.

Nous allons présenter un exemplaire de notre questionnaire qui est distribué aux entreprises industrielles et commerciales ainsi que les commerçants au sein de la Wilaya de Tizi Ouzou :

#### **Questionnaire pour les entreprises industrielles et commerciales de la wilaya de Tizi- Ouzou**

Nous réalisons une enquête anonyme dans le cadre de notre mémoire de master portant sur « La multirisque professionnelle : industrielle et commercial ».

Nous vous remercions de bien vouloir contribuer à cette enquête académique dont les résultats seront bénéfiques pour savoir les risques professionnels les plus fréquents dans les entreprises industrielle et commercial, pour étudier le degré d'adhésion à l'AMP.

### **Axe I : Informations sur l'entreprise**

-Raison Sociale : .....

-Type d'entreprise : .....

-Lieu.....

-Date de création.....

- Forme juridique : .....
- Capital social : .....
- Nombre d'employés : .....

**Axe II : Les risques professionnels**

**Q1 :** Quels sont les risques les plus fréquents que vous rencontrez dans votre d'activité :

- Incendie
- Explosion
- Dégâts des eaux
- Autre

**Q2 :** Quels sont les moyens que vous utilisez pour réduire les risques :

- |                      |                      |                      |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| Extincteurs          | Détecteurs de Fumée  | Autres moyens        |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

**Axe III : L'assurance multirisque professionnelle**

**Q1 :** Avez-vous souscrit l'AMP ?

I-Si c'est Oui

**Q2 :** Au niveau de quelle compagnie êtes-vous assuré ?

.....  
.....

**Q3 :** Quelle sont les risques que vous assuré ?

- |                       |                      |                  |
|-----------------------|----------------------|------------------|
| * incendie            | * bris de machines   |                  |
| * dégâts des eaux     | * bris de glace      | * perte valeur   |
| * vol – détérioration | * perte exploitation | Vénale           |
|                       |                      | * responsabilité |

Civile  
\* protection  
Juridique

**Q4 :** Etes-vous intéressés par les garanties facultatives (autres garanties) ?

Oui  Non

Si oui, quelles sont ces garanties ?

.....  
.....

**Q5 :** Savez-vous que l'assurance de la RC professionnelle est obligatoire

Oui  Non

Vous avez assuré la RC professionnelle parce qu'elle est :

Obligatoire  Non obligatoire

**Q6 :** Etes-vous satisfait des garanties présentées par votre compagnie ?

Oui  Non

Oui à cause de :

La tarification

L'indemnisation

**Q7 :** Souscrivez-vous régulièrement l'AMP ;

Oui  Non

**Q8 :** Que ce que vous proposez pour l'amélioration de ce produit ?

.....  
.....

**II-** Si c'est Non

Pourquoi, est ce que c'est par rapport à :

1-Manque d'information

2-Pouvoir d'achat (le tarif élevé)

3-Manque de la culture assurantielle

*Signature : le ... / ... / 2019*

## **Section 2 : L'analyse des résultats de l'enquête et leurs discussions**

Notre analyse relative à l'identification des risques liés à l'exercice de la fonction des entreprises industrielles et commerciales dans la wilaya de Tizi Ouzou, porte sur un échantillon de vingt (20) entreprise et treize (13) commerçants.

En effet, la liste obtenue auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Tizi Ouzou, compte quarante-trois (43), cependant la majorité d'entre elles, sont en cessation d'activité et d'autres ont carrément changées d'activité, seul quinze entreprises ont fait l'objet d'analyse dans notre recherche.

Le résultat de notre enquête auprès des gérants d'entreprise a été soldé par le renseignement du questionnaire ayant servi de base de données pour le logiciel SPSS.

Nous avons traité ce logiciel avec la méthode des tableaux croisé.

### **Le logiciel SPSS :**

Le SPSS est un logiciel spécialement conçu pour les analyses statistiques en sciences sociales. Il signifie Statistical Package for Social Sciences. Son objectif est d'offrir un logiciel permettant de réaliser la totalité des analyses statistiques habituellement utilisées en sciences<sup>1</sup> humains.

### **La méthode des tableaux croisés :**

Le tableau croisé examine la relation entre deux variables catégorielles. Il décrit la ventilation de chaque catégorie d'une variable en fonction d'une autre variables catégorielle.<sup>2</sup>

### **Le test de khi-deux :**

Le test de khi deux est un test statistique qui va permettre de se prononcer sur le lien entre deux variables qualitatives.<sup>3</sup>

L'obtention de relation entre ces deux variables lorsque un effectif théorique est inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 0.06. Et lorsque l'effectif est supérieur à 5 il n'existe pas une relation entre les deux variables.

---

<sup>1</sup>Chideux.e-monsite.com, consulté le 30/01/2019 à 12h00.

<sup>2</sup> Spss.esoaceweb.usherbrooke.ca, consulté le 30/01/2019 à 12h00.

<sup>3</sup> Mehdikhaneboubi.free.fr, consulté le 31/01/2019 à 13h00.

**Le test V de Cramer :**

Pour établir s'il existe un effet entre les deux variables qualitatives croisées dans un tableau de contingence, nous utilisons le test du khi-deux. Le test V de Cramer permet de comparer l'intensité du lien entre deux variables étudiées. Plus le V de Cramer ne s'approche de 1 c'est-à-dire que la relation est forte, et lorsque le V de Cramer est loin de 1 cela veut dire que la relation est faible.<sup>4</sup>

**2.1. Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés :**

Le tableau ci-dessous, illustre le résultat de la satisfaction des clients, et les compagnies d'assurances implantées au niveau de la Wilaya de Tizi Ouzou.

**Tableau N° 06 : Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés**

Effectif

	Satisfaction des assurés		Total
	Non	Oui	
	2	0	2
AA	0	1	1
CAAR	0	5	5
CAAT	0	2	2
CASH	0	1	1
CRMA	0	2	2
SAA	0	19	19
SALA	0	1	1
MA			
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>33</b>

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

D'après notre enquête nous avons remarqué, que les clients assurés à la SAA sont plus satisfaits de leurs compagnies d'assurances ce qui explique la part de la SAA dans le marché nationale (21,95%), cela signifie que les assureurs répondent au besoin de leurs clients soit par la tarification des services d'assurances est cela à partir de l'indemnisation totale (minimum un mois) en cas de sinistre.

<sup>4</sup> Spss.esoaceweb.usherbrooke.ca, consulté le 30/01/2019 à 12h00.

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
<b>Khi-deux de Pearson</b>	<b>118,815<sup>a</sup></b>	<b>66</b>	<b>,000</b>
<b>Rapport de vraisemblance</b>	<b>51,383</b>	<b>66</b>	<b>,907</b>
<b>Nombre d'observations valides</b>	<b>33</b>		

a. 84 cellules (100,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,03.

Le seuil de signification est inférieur à 5 % (0.000), donc il y a une relation entre les compagnies d'assurances et la satisfaction des clients.

#### Mesures symétriques

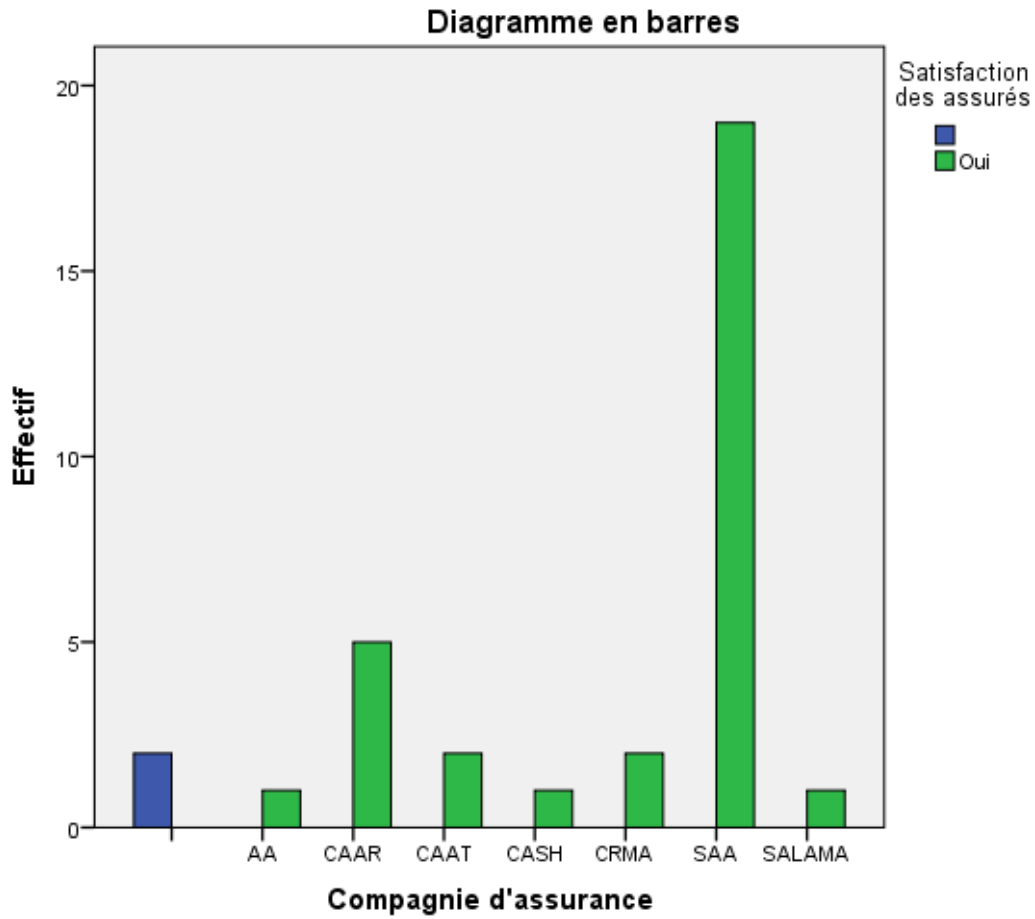
	Valeur	Signification approximée
<b>Nominal par Phi</b>	1,000	,000
<b>Nominal V de Cramer</b>	1,000	,000
<b>Nombre d'observations valides</b>	33	

a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

La valeur de CRAMER s'approche de 1(1.000), donc la relation entre les compagnies d'assurances et la satisfaction des clients est forte.

Figure N° 05 : Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés



**2.2. Relation entre les moyens de couverture des risques et les risques rencontrés :**

Dans ce tableau, nous allons présenter le résultat entre les moyens de couverture des risques et les risques les plus fréquents dans chaque entreprise :

Moyen de couverture des risques	Incendie	Incendie explosion	Incendie explosion	Incendie Explosion Dégâts des eaux	Incendie Dégâts des eaux	Incendie Explosion Dégâts des eaux	Incendie	Explosion	Explosion	Dégâts des eaux Autre	Autre	Total
Extincteurs	5	2	2	1	6	0	2	0	0	2	0	21
(extincteurs et détecteurs de fumée)	0	0	1	0	1	1	2	0	0	0	0	5
(extincteurs et détecteurs de fumée et autres)	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3
(Extincteurs et autres)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
(Extincteurs et autres)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Détecteurs de fumée	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Autres moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	6	2	3	1	7	2	4	1	2	2	1	33

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

D'après ce tableau nous constatons que les assurés de notre échantillon rencontrent des risques fréquents comme l'incendie et dégâts des eaux cela lui impose à être plus prudent et d'utiliser certains moyens de couverture de ses risques comme les extincteurs qui est disponible dans toutes entreprises et aussi le détecteur de fumée...etc.et les autres moyens

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
<b>Khi-deux de Pearson</b>	<b>118,815<sup>a</sup></b>	<b>66</b>	<b>,000</b>
<b>Rapport de vraisemblance</b>	<b>51,383</b>	<b>66</b>	<b>,907</b>
<b>Nombre d'observations valides</b>	<b>33</b>		

a. 84 cellules (100,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,03.

comme la caméra en cas de vol, poste incendie.

Le seuil de signification est inférieur à 5 % (0.000), donc il y a une relation entre les moyens de couverture et les risques rencontrés.

**Mesures symétriques**

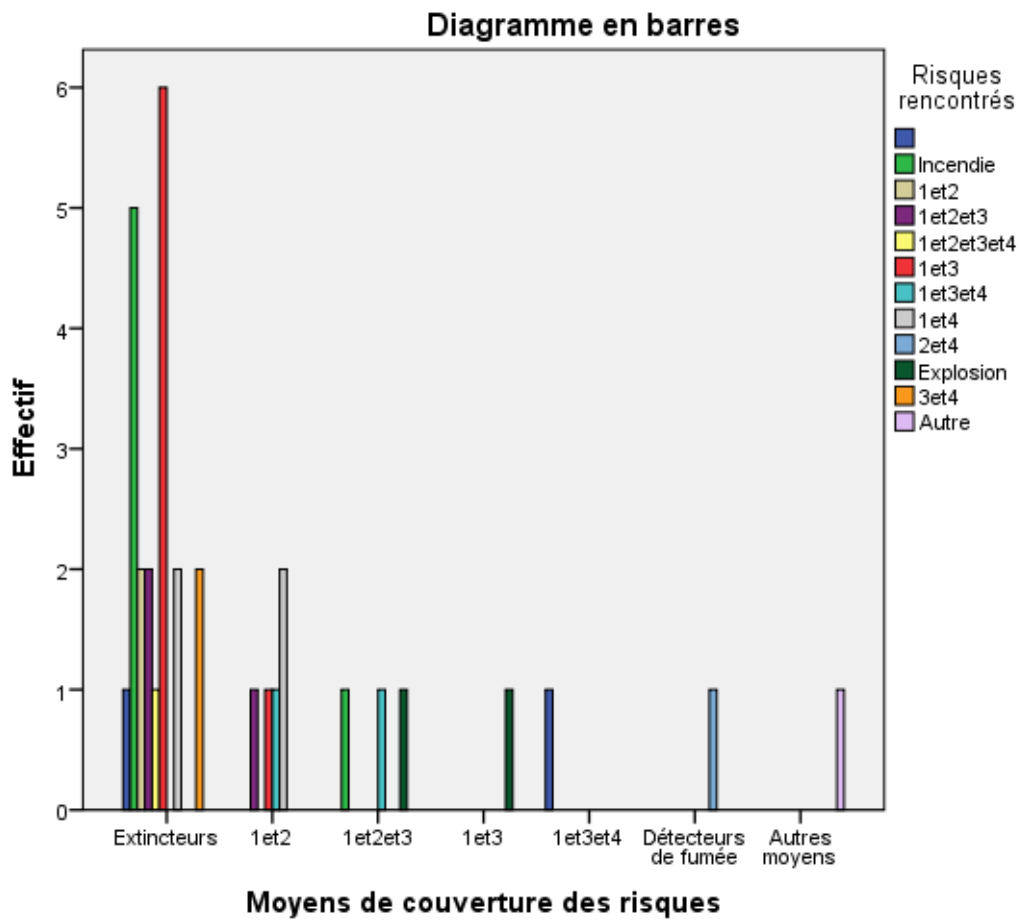
	Valeur	Signification approximée
<b>Nominal par Phi</b>	<b>1,897</b>	<b>,000</b>
<b>Nominal V de Cramer</b>	<b>,775</b>	<b>,000</b>
<b>Nombre d'observations valides</b>	<b>33</b>	

a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

La valeur de V de CRAMER s'approche de 1(0.775), donc il y a une forte relation entre les moyens de couverture des risques et les risques rencontrés.

Figure N°06 : Relation entre les moyens de couverture et les risques rencontrés



### 2.3. Relation entre les raisons de la satisfaction et la satisfaction des assurés :

Dans ce tableau, nous allons présenter le résultat entre les raisons de la satisfaction et la satisfaction des assurés :

**Tableau N°08 : Relation entre les raisons de satisfaction et la satisfaction des assurés :**

Effectif

		Satisfaction des assurés		Total
		Non	Oui	
Raisons de la satisfaction	La tarification	2	0	2
	La tarification et l'indemnisation	0	3	3
	La tarification et l'indemnisation	0	1	1
	L'indemnisation	0	11	11
	Total	0	16	16
Total		2	31	33

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

La raison de la satisfaction des assurés revient à l'indemnisation des compagnies d'assurances en cas de la réalisation des sinistres et aussi la tarification des services proposés par leurs compagnies.

#### Tests du Khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	33,000 <sup>a</sup>	4	,000
Rapport de vraisemblance	15,090	4	,005
Nombre d'observations valides	33		

a. 8 cellules (80,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,06.

Le seuil de signification est inférieur à 5 % (0.000), donc il existe une relation entre type d'entreprise et la souscription de l'AMP.

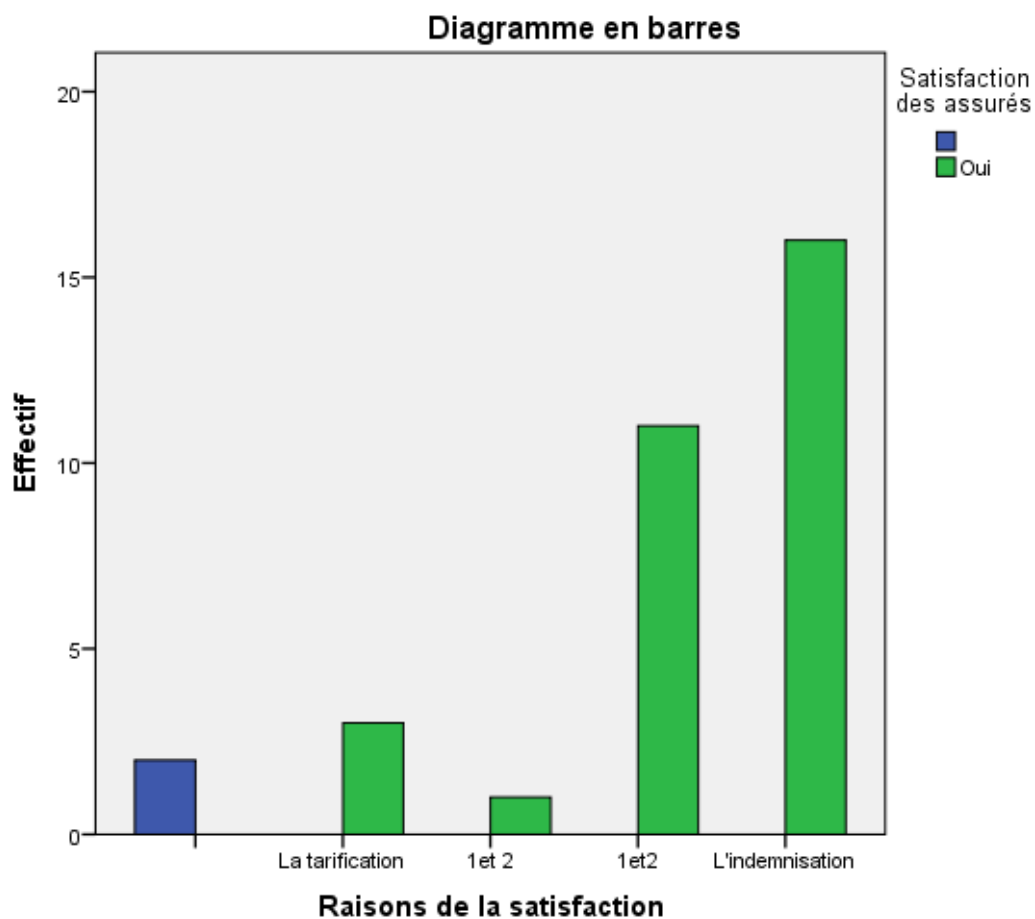
Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximée
Nominal par Nominal Phi	1,000	,000
V de Cramer	1,000	,000
Nombre d'observations valides	33	

- a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.
- b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

La valeur de V de CRAMER égale à 1(1.000), nous constatons que la relation entre les raisons de la satisfaction des assurés et la satisfaction des assurés est forte.

Figure N°07 : Relation entre les raisons de satisfaction et la satisfaction des assurés



**2.4. Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP :**

Dans ce tableau, nous allons présenter le résultat entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP :

**Tableau N°09 : Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP**

Effectif

	Non souscription de l'AMP		Total
	Manque d'information	Manque de la culture assurantielle	
Satisfaction des assurés	0	2	2
Oui	31	0	31
Total	31	2	33

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

La non souscription de l'AMP c'est par rapport au assurés qui n'ont pas renouvelé leur contrats, parce que ils ne sont pas satisfait de ces services, par ce que ils pensent que ces compagnies d'assurances sont toujours gagnantes en cas de non réalisation des sinistres, en plus leur tarif est élevé, bien que ces clients sont pas souscrit.

Par contre nous rencontrons une autre catégorie de non souscription des clients à l'AMP est cela revient à leur manque d'information de ces services et aussi le manque de la culture assurantielle.

**Tests du Khi-deux**

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)	Signification exacte (bilatérale)	Signification exacte (unilatérale)
Khi-deux de Pearson	33,000 <sup>a</sup>	1	,000		
Correction pour la continuité	17,773	1	,000		
Rapport de vraisemblance	15,090	1	,000		
Test exact de Fisher				,002	,002
Nombre d'observations valides	33				

a. 3 cellules (75,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,12.

b. Calculé uniquement pour un tableau 2x2

Le seuil de signification est inférieur à 5 % (0.000), donc il existe une relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription à l'AMP.

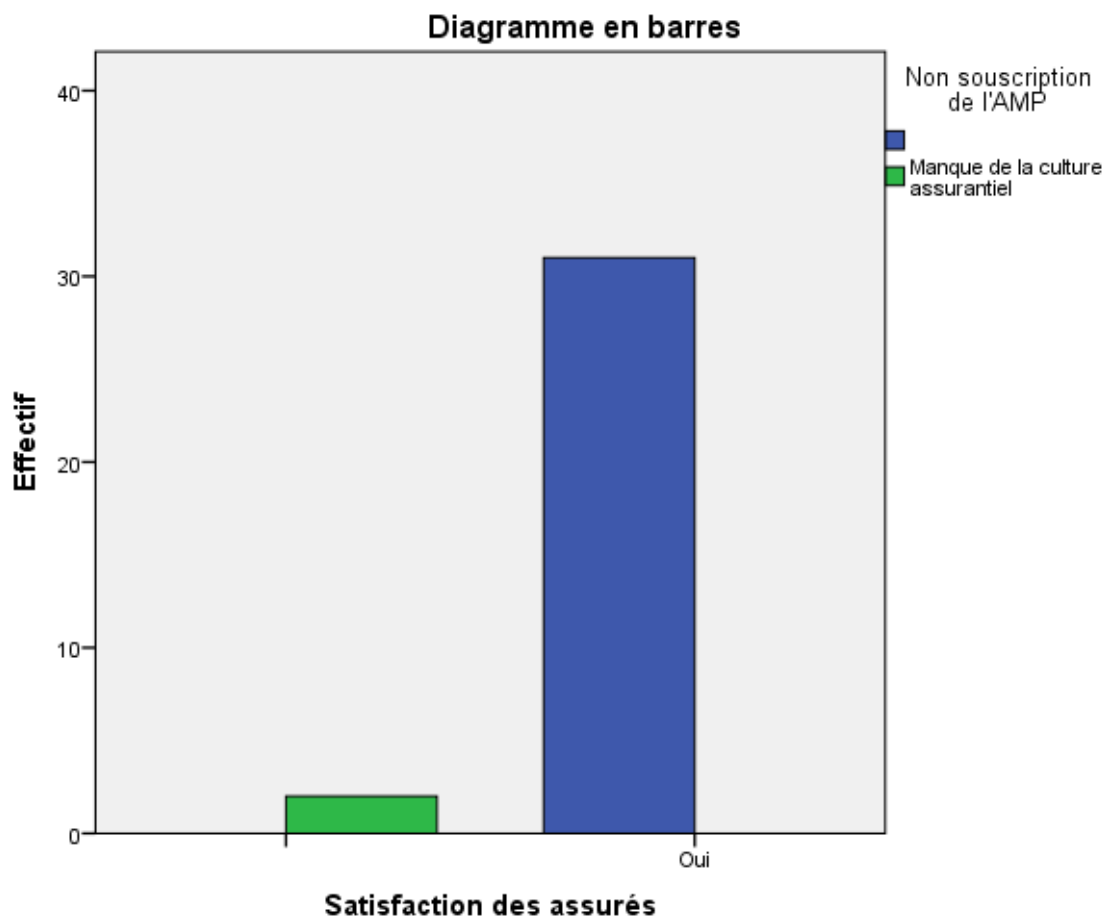
Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximée
Nominal par Phi	-1,000	,000
Nominal V de Cramer	1,000	,000
Nombre d'observations valides	33	

- a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.
- b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

La valeur de V de CRAMER égale à 1 (1.000), nous ne constatons que la relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription à l'AMP est forte.

Figure N°08 : Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP



## 2.5. Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP :

Dans ce tableau, nous allons présenter le résultat entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP :

**Tableau N° 10 : Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP**

Effectif

	Non souscription de l'AMP		Total
	Manque d'information	Manque de la culture assurantiel	
Agroalimentaire	4	0	4
Commerçant	11	0	11
Commerciale	1	1	2
Industrielle	2	0	2
Industrielle et commerciale	8	0	8
Minoterie	0	1	1
Pâtisserie	1	0	1
Restaurant	1	0	1
S.A.R.L	1	0	1
Transformation	2	0	2
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>33</b>

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

Les petites entreprises de notre échantillon n'ont pas souscrit à l'AMP, par ce que ils ont un chiffre d'affaires faible ainsi que nous rencontrons des petits commerçants qui ont un chiffre d'affaire faible qu'il lui permet pas de souscrire ce genre de prestations.

### Tests du Khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	24,218 <sup>a</sup>	9	,004
Rapport de vraisemblance	12,317	9	,196
Nombre d'observations valides	33		

- a. 18 cellules (90,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,06.

Le seuil de signification est inférieur à 5 % (0.000), donc il existe une relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP.

**Mesures symétriques**

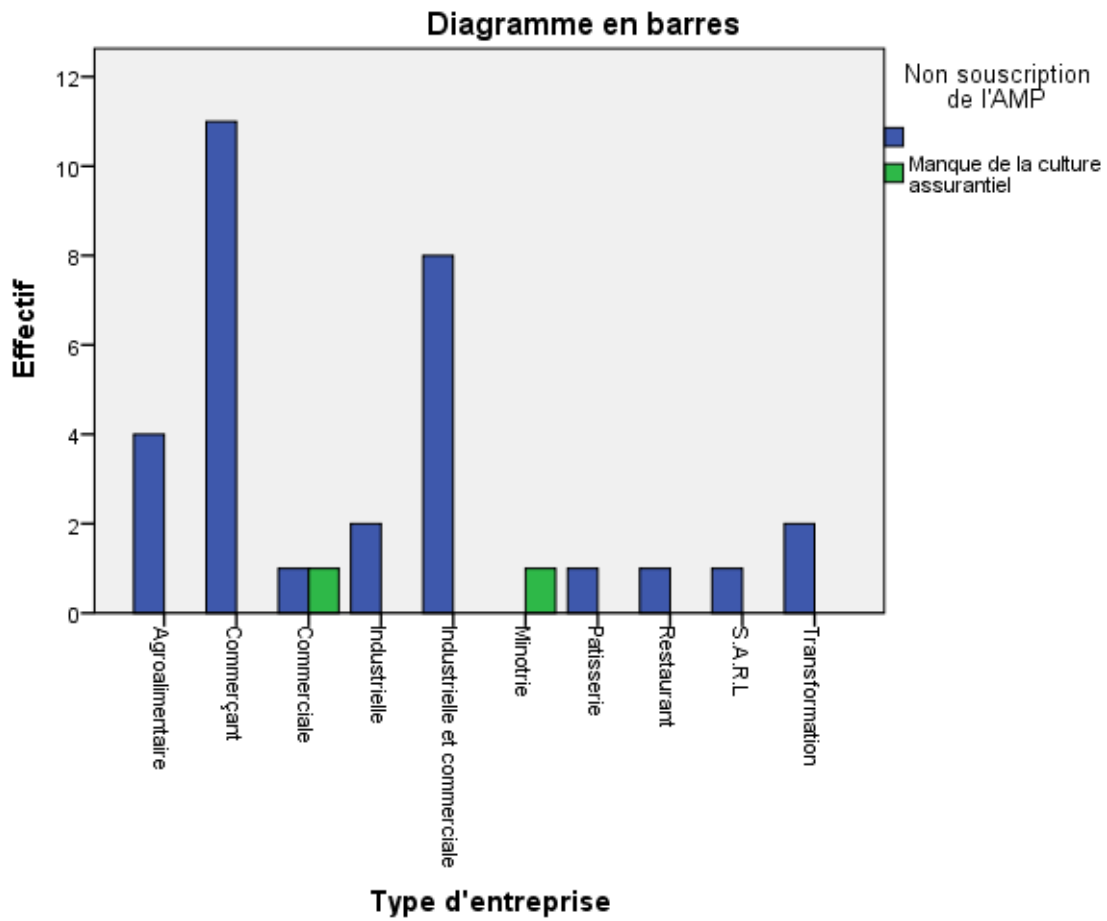
	<b>Valeur</b>	<b>Signification approximée</b>
<b>Nominal par Phi</b>	<b>1,000</b>	<b>,000</b>
<b>Nominal V de Cramer</b>	<b>1,000</b>	<b>,000</b>
<b>Nombre d'observations valides</b>	<b>33</b>	

- a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

- b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

La valeur de V de CRAMER égale à 1 (1.000), nous ne constatons que la relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP est forte.

Figure N°09 : Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de L'AMP



2.6. Relation entre type d'entreprise et la souscription de l'AMP :

Dans ce tableau nous allons présenter le résultat entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP :

**Tableau N°11 : Relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP**

Effectif

Type d'entreprise	Souscription de l'AMP		Total
	Non	Oui	
Agroalimentaire	0	4	4
Commerçant	0	11	11
Commerciale	0	2	2
Industrielle	0	2	2
Industrielle et commerciale	0	8	8
Minoterie	1	0	1
Pâtisserie	0	1	1
Restaurant	0	1	1
S.A.R.L	0	1	1
Transformation	0	2	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>33</b>

Source : réalisé par nous-mêmes à partir de logiciel SPSS.

La souscription de l'AMP est intéressée par les grands commerçants et les entreprises industriels et commerciales, cela dû aux risques les plus fréquents qui ont une relation avec leurs activités. Il y a des cas exceptionnel ou ils sont obligés de souscrire l'AMP quand il s'agit d'un prêt bancaire dans le cadre de l'ENSEJ-CNAC, ou bien des conventions avec les assurances.

Tests du Khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	33,000 <sup>a</sup>	9	,000
Rapport de vraisemblance	8,962	9	,441
Nombre d'observations valides	33		

a. 18 cellules (90,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,03.

Le seuil de signification est inférieur à 5 %(0.000), donc il existe une relation entre type d'entreprise et la souscription de l'AMP.

**Mesures symétriques**

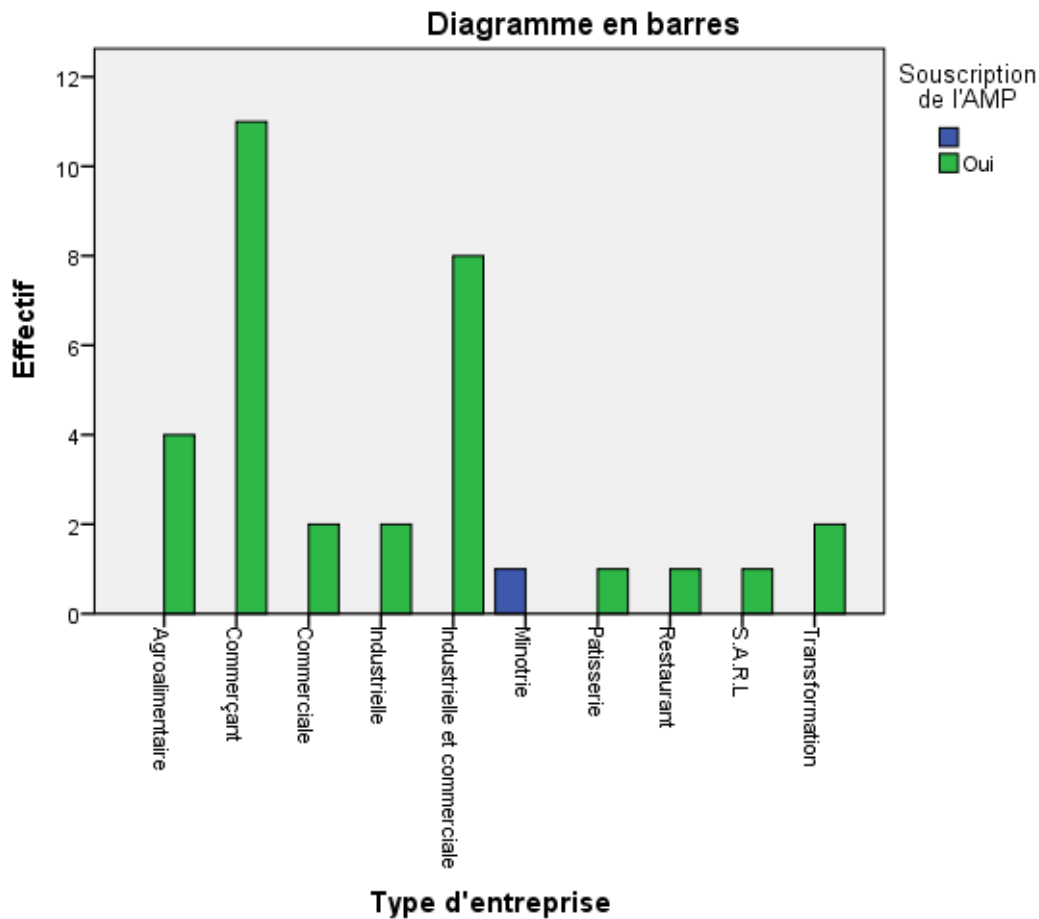
		<b>Valeur</b>	<b>Signification approximée</b>
<b>Nominal par Nominal</b>	<b>Phi</b>	<b>1,000</b>	<b>,000</b>
	<b>V de Cramer</b>	<b>1,000</b>	<b>,000</b>
<b>Nombre d'observations valides</b>		<b>33</b>	

L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

a. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

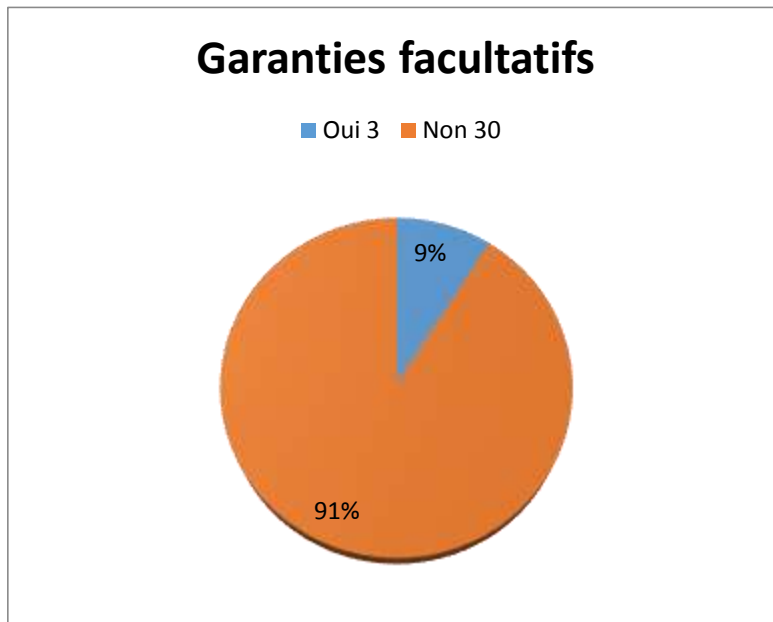
la valeur de V de CRAMER égale à 1(1.000), nous constatons que la relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP est forte.

Figure N°10 : Relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP



Dans cette figure nous montrons que les assurés non pas intéressés par les garanties facultatives :

**Figure N° 12 :** Etes-vous intéressés par les garanties facultatives (autres garanties) ?

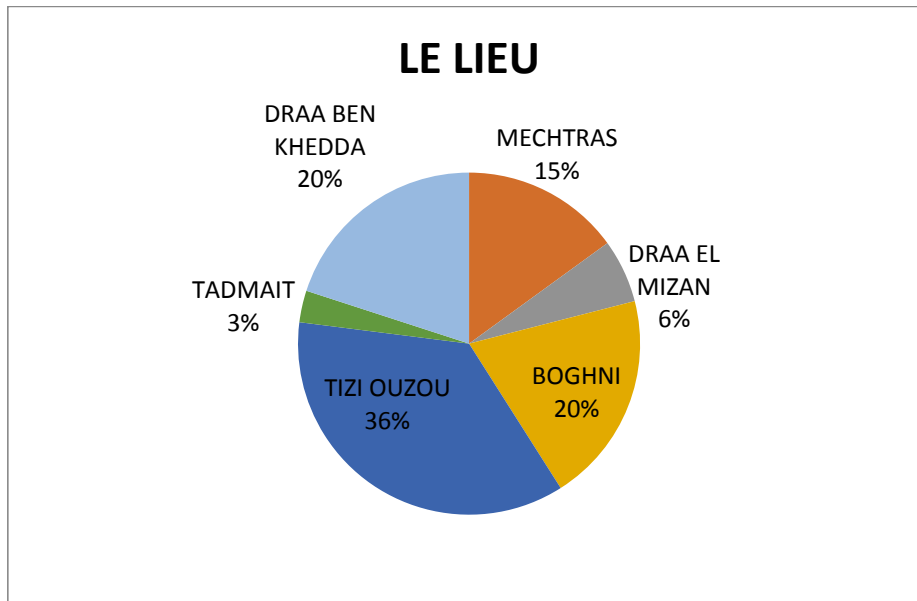


**Source :** réaliser par nous-mêmes d'après notre enquête sur terrain.

Bien que la plupart des clients soient souscrit à l'AMP mais ils ne sont pas intéressé par les garanties facultatives (91%), à cause de l'augmentation des tarifs des garanties d'assurance, ainsi que les primes d'assurance sont élevé.

Dans cette figure montrons le lieu de notre enquête

Figure N°11 : Le lieu de notre enquête



Source : réaliser par nous-mêmes d'après notre enquête sur terrain.

D'après notre enquête nous remarquons que 36% des entreprises industrielles et commerciales de notre échantillon se situe au niveau de la zone de dépôts de la wilaya de Tizi Ouzou c'est par rapport aux normes de dépôts, l'accessibilité ; ensuite Boghni 2% et Draa ben Khedda 20% après c'est Mechtras 15%, Draa Mizane 6% et en dernier Tadmaït 3% et Ouadia 1%.

Pour l'amélioration du produit MP, les assurés ont proposé d'élargir les indemnités aux actes de sabotages, la réduction des prix d'assurances, la sensibilisation, le suivi quotidien.

### **Conclusion.**

La pratique dans le réel nous a aidés à mieux comprendre l'aspect théorique de l'assurance dont l'AMP est un élément très important pour toutes compagnies en générales et pour l'homme plus particulièrement, nous sommes basés sur l'assurance multirisque professionnelle qui est notre objet de recherche.

Pour mieux comprendre notre sujet de recherche sur la MP nous avons fait une enquête au niveau des entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, artisans, profession libérales...

D'après l'étude que nous avons fait nous avons constaté que la majorité des assurés de notre échantillon ont assurés l'AMP dont la responsabilité civile obligatoire en premier après l'incendie et les dégâts des eaux ainsi les autres garanties, par ce que ce sont les risques les plus fréquents au cour de leur activités et pour réduire ces risques le moyen le plus utilisé c'est l'extincteurs en premier après c'est le détecteur de fumée. Les risques assuré dans les contrats d'assurances ce sont les risques les plus fréquents.

La plupart des assurés ne sont pas intéressés par les autres garanties à cause de la prime d'assurance qui est élevé.

La majorité des assurés ont choisi la SAA et cela dû aux services proposés par cette compagnie et aussi ils sont satisfait de la tarification et de l'indemnisation de cette compagnie.

L'assurance répond à un besoin pressant des personnes physiques ou morales, de se protéger contre la survenance de certains événements pouvant les affecter dans leurs droits ou bien dans leurs biens et leurs patrimoines.

L'assurance multirisque professionnelle joue un rôle important en tant qu'institution financières dans le développement du secteur économique. Cependant, il n'y a pas d'assurance multirisque standard, mais elles ont toutes les mêmes vocations, permettre aux entreprises et auto-entrepreneurs de surmonter les difficultés financières suite à un incident, un sinistre ou une erreur professionnelle. Les garanties de cette assurance permettant de poursuivre une activité mise à mal de la relancer au plus vite et dans les meilleures conditions.

L'assurance multirisque professionnelle a des formules ajustable selon les besoins existant pour de nombreux secteurs d'activité (artisan, commerçant, auto-entrepreneurs, profession libérales).

Nous avons rédigés ce travail à partir d'une problématique que nous avons cité à l'introduction générale, pour répondre à cette dernière nous avons fait une enquête qui nous a aidés à apporter des éléments de réponses.

Notre étude nous a permet d'apprécier l'importance de contrat multirisque professionnelle. Ce contrat est avantageux pour les entreprises, il propose des garanties ajustables et personnalisables.

A chaque fois l'agence souscrit un nombre important de contrat multirisque professionnel, elle pourra faire face à des sinistres survenus, elle pourra indemniser les risques en utilisant les primes des assurés et avoir un profit sur ce produit, et aussi l'économie de notre pays influence sur l'assurance MP.

Tous les professionnels ne partagent pas nécessairement les mêmes contraintes, ils n'ont pas les mêmes garanties, c'est la raison pour laquelle les plus grandes sociétés d'assurance ont mis au point un vaste panel d'assurance multirisques professionnelle, sur mesure, adaptés à la réalité de chaque métier.

D'après notre recherche au niveau de l'agence SAA Direction régionale, nous avons constaté que l'étude de contrat multirisque professionnel a permis de connaître les garanties et les limites, aussi de savoir les étapes à suivre lors de la réalisation d'un sinistre et la procédure à suivre sur un évènement survenu. Ainsi que nous avons remarqué que le produit d'assurance MP prend une part acceptable dont la branche IRD, c'est pour cela ce produit est devenu parmi les produits les plus importants.

En effet, la liste obtenue auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Tizi Ouzou, compte quarante trois entreprises industrielles et commerciales, cependant la majorité d'entre elles, sont en cessation d'activité et d'autres ont carrément changées d'activité, seul quinze entreprises ont fait l'objet d'analyse dans notre recherche. Les difficultés les plus récurrents que nous avons rencontrés lors de la réalisation de notre enquête, sur le plan théorique comme la rareté des ouvrages et la documentation, sur le plan pratique la difficulté d'avoir de l'information au cours de l'enquête et aussi nous avons beaucoup souffert pour instaurer des rapports de confiance avec les clients et les convaincre de l'utilité de l'enquête.

Notre échantillon a porté uniquement sur trente trois clients à cause de temps limité, difficulté de remplir le questionnaire par les clients.

A l'issue de l'analyse de l'enquête effectuée, et d'après les résultats des questionnaires nous avons remarqué que les risques les plus fréquents (l'incendie et dégâts des eaux) se sont les risques les plus assurés ce qui a confirmé notre première hypothèse, c'est pour cela le recours à l'assurance est devenu l'une des attitudes adoptés par les professionnels ce qui a confirmé notre deuxième hypothèse.

L'assurance multirisque professionnelle joue un rôle important dans les entreprises industrielles et commerciales par la couverture des risques liés à leurs activités, ce qui mène que ces dernières sont attirés par ce produit pour la continuité de leurs activités dont les meilleures conditions, d'ailleurs la majorité des clientes interrogées ont souscrit cette assurance et qu'ils sont satisfaits par les garanties proposées de leurs compagnies.

# Bibliographie

## Ouvrages

- Anseleme.B et .Albasini.F, « Les risques professionnels »,21<sup>ème</sup> édition Nathan, France, 2000.
- Bouaziz CHEIKG, « L’histoire de l’assurance en Algérie ».
- Berthet.M et GAUTIER.AM, « Agir sur l’exposition aux risques professionnels », Liaison, Paris, 2000.
- CHRISTIAN Hess : « méthodes actuarielle de l’assurance vie », édition Economica, Paris, 2000.
- Goubault.F ;Eliashberg.C ;Latrasse.M : « Les grandes principes de l’assurance »,5<sup>ème</sup> édition, l’argus, Paris,2002.
- Messaoud BoualemTafiani, « Les assurances en Algérie », édition ENAP.
- NICHAN.Margossian, « Les risques professionnels », 2<sup>ème</sup> édition DUNOD, Paris.
- NICHAN.Margossian, Guide pratique des risques professionnels », Dunod, Paris, 2003.
- Perlhon.P, « La gestion des risques », DEMOS, Paris, 2007.
- Roger VICENTINI « LES RISQUES PROFESSIONNELLES », éditions d’organisations, Paris, 2004.
- ROUSSEAU.J.M, T.BLAYAK, N.OULMANE, « Introduction à la théorie d’assurance », éd DUNOD, Paris, 2005.

## Reuves

- Revus Sigma Swiss Ré n<sup>3</sup>/2019, « L’importance de l’assurance dans les économies modernes ».

## Documents

- Document interne« *condition générales* », de la SAA Direction régionale de Tizi Ouzou.
- Note de conjoncture du Marché des assurances, CNA 4<sup>ème</sup> trimestre des années 2014/2015/2016/2017/2018.

- Support de cours de droit des assurances, « La place de l'assurance dans la gestion des risques : Notion-Historique-Intérêt-Mécanisme ».

## **Mémoires**

- ABED Farida, « La prévention des risques professionnels ; cas SONATRACH », master en sociologie ; Option : organisation de travail, Université Abderrahmane Mira, promotion 2012/2013.
- BOUZERIA Nawel, « identification et évaluation des risques de l'activité de la manutention au sein de l'entreprise portuaire de Bejaia(EPB) cas des dockers professionnels », master en science sociales ; Option : sociologie du travail et des RH, université de Abderrahmane mira, 2012/2013.
- Benziane.D : « Essai d'analyse du système de couverture des risques dus aux catastrophes naturels en Algérie » ; Mémoire de magister, Université de Bejaia. Science économique, 2006.
- BOUZERIA Nawal, « identification et évaluation des risques de l'activité de la manutention au sein de l'entreprise portuaire de Bejaia », master en science sociales ; option : sociologie du travail et des RH.2012/2013, p42.
- CHAREF FATIHA, « Evolution du Marché des assurances en Algérie », master science de gestion ; option : management, université de djilali boumana, khemismiliana.
- HANICHE Sabrina ; KACED Kahina, « Contrat d'assurance multirisque professionnel au sein de l'agence de la SAA Draa El Mizan ; 2013 à 2017 », ummto, master en science F et C ; spécialité : FA.
- REKIK Azzedine ; ZIDANI Samir, « essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie ; mémoire de master en sciences économiques ; option : MB et EI, université AM, 2013/2014.

## **Texte réglementaires**

- L'ordonnance numéro 95/07 du 25/01/1995 relatives aux assurances et ses textes d'application.
- L'ordonnance 03/12 du 26/08/2003 relative a l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et a l'indemnisation des victimes.

## **Sites**

- Association d'assurance contre les accidents.[www.aa.lu](http://www.aa.lu).
- [www.effecience-santeau travail.org/les risques professionnel/pdf](http://www.effecience-santeau travail.org/les_risques_professionnel/pdf).
- [www.jurifiscal.com](http://www.jurifiscal.com).
- [www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesprofecionel](http://www.techniques-ingenieur.fr/indicateurdesrisquesprofecionel).
- [www.entreprises-et-droit.com/définitiondelamultirisqueprofessionnel](http://www.entreprises-et-droit.com/définitiondelamultirisqueprofessionnel).
- [www.entreprises.mma.fr/multirisqueprofessionneldéfinition](http://www.entreprises.mma.fr/multirisqueprofessionneldéfinition).
- [www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel](http://www.cna.dz/assurancemultirisqueprofessionnel).
- [www.assurlana/pro.com/pratique/produit/zoom-sur-l-assurance-MP](http://www.assurlana/pro.com/pratique/produit/zoom-sur-l-assurance-MP).
- [www.revueassurances.ca/pdf](http://www.revueassurances.ca/pdf).
- [www.CNA.DZ](http://www.CNA.DZ).
- [Https://blog.cognibox.com](https://blog.cognibox.com).
- <https://www.atlas-mag.net>.
- [Chideux.e-monsite](http://Chideux.e-monsite).
- [Spss.esoaceweb.usherbrooke.ca](http://Spss.esoaceweb.usherbrooke.ca).
- [Mehdikhaneboubi.free.fr](http://Mehdikhaneboubi.free.fr).



## *Liste des tableaux*

<b>Tableau n°1</b>	Type d'indicateurs de risque	26
<b>Tableau n°2</b>	Le rapport de l'assurance multirisque professionnelle et la branche incendie et risques divers	48
<b>Tableau n°3</b>	Evolution de la production en MP durant les cinq dernières années	56
<b>Tableau n°4</b>	Evolution des règlements de sinistre en MP durant les cinq dernières années	56
<b>Tableau n°5</b>	Ratio de sinistralité du produit MP durant les cinq dernières années	57
<b>Tableau n°6</b>	Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés	70
<b>Tableau n°7</b>	Relation entre les moyens de couverture des risques et les risques rencontrés	73
<b>Tableau n°8</b>	Relation entre les raisons de la satisfaction et la satisfaction des assurés	76
<b>Tableau n°9</b>	Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP	78
<b>Tableau n°10</b>	Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP	80
<b>Tableau n°11</b>	Relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP	83

## *Liste des figures*

<b>Figure n°1</b>	Les facteurs des risques professionnels	09
<b>Figure n°2</b>	Les étapes d'évaluation des risques	19
<b>Figure n°3</b>	Les différents équipements de protection individuelle utilisée	24
<b>Figure n°4</b>	Les particuliers ou d'adresse l'assurance multirisque professionnelle	30
<b>Figure n°5</b>	Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés	72
<b>Figure n°6</b>	Relation entre les moyens de couverture et les risques rencontrés	75
<b>Figure n°7</b>	Relation entre les raisons de satisfaction et la satisfaction des assurés	77
<b>Figure n°8</b>	Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP	79
<b>Figure n°9</b>	Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP	82
<b>Figure n°10</b>	Relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP	85
<b>Figure n°11</b>	Etes-vous intéressés par les garanties facultatives (autres garanties) ?	86
<b>Figure n°12</b>	Le lieu de notre enquête	86

# Table des matières

**Remerciement**

**Dédicace**

**Liste des abréviations**

**Sommaire**

**Introduction générale..... 01**

## **Chapitre 01 : Les risques professionnels et leur couverture**

**Introduction ..... 05**

**Section 01 : Les risques des professionnels ..... 06**

1.1. Définition des concepts de base ..... 06

1.1.1. Le risque ..... 06

1.1.2. Le risque professionnel ..... 06

1.2. Les différents risques professionnels ..... 06

1.2.1. Les risques chimiques ..... 07

1.2.2. Les risques biologiques ..... 07

1.2.3. Les risques de circulation et de transport ..... 07

1.2.4. Les risques physiques ..... 07

1.2.5. Les autres risques ..... 08

1.3. L'importance et l'évaluation des risques ..... 08

1.4. Les facteurs des risques professionnels ..... 09

1.5. La couverture des risques professionnels ..... 09

1.5.1. Les garanties financières des professions réglementées ..... 10

1.5.2. L'assurance ..... 10

1.6. Les autres problèmes liés aux risques professionnels ..... 11

1.7. Problèmes liés à l'environnement ..... 14

1.8. Risques dans les activités non industrielles ..... 14

**Section 02 : La politique de prévention des risques professionnels ..... 15**

2.1. L'organisation de la prévention ..... 15

2.1.1. La mise en conformité à la réglementation et aux normes ..... 16

2.1.2. Le rôle déterminant du point de vue médical ..... 16

2.1.3. Intégrer l'ensemble des points de vue ..... 17

2.1.4. Identifier et décrire les risques ..... 17

2.1.5. Comment traduire cette identification? .....	18
2.2. Evaluation des risques professionnels .....	18
2.2.1. Les étapes d'évaluation des risques .....	19
2.3. Les acteurs de la prévention .....	21
2.3.1. Le rôle des professionnels de la prévention .....	21
2.3.2. Le rôle des représentations du personnel .....	22
2.3.3. Le rôle de l'employeur dans l'évaluation des risques .....	22
2.4. La prévention des risques professionnels .....	22
2.4.1. Notion de la prévention .....	22
2.4.2. Type de prévention des risques .....	23
2.4.2.1. La prévention technique .....	23
2.4.2.2. La prévention collective .....	23
2.4.2.3. La prévention individuelle .....	23
2.4.2.4. La prévention intégrée.....	24
2.5. Elaborer un programme d'action.....	25
2.6. Les indicateurs de santé-sécurité au travail.....	25
2.6.1. Définition .....	25
2.6.2. Type d'indicateurs de risque .....	25
2.7. Les raison d'un risque professionnel.....	26
2.8. Objectifs de la prévention des risques.....	27
<b>Section 03 : L'assurance Multirisque Professionnelle .....</b>	<b>27</b>
3.1. Les différentes définitions de l'assurance .....	27
3.1.1. Définition générale .....	27
3.1.2. Définition juridique .....	27
3.1.3. Définition technique .....	28
3.1.4. Définition économique .....	28
3.2. Définition de l'assurance Multirisque Professionnelle .....	28
3.2.1.. Les caractéristiques et les objectifs du contrat d'assurance MP .....	29
3.2.1.1. Les caractéristiques du contrat d'assurance MP .....	29
3.2.1.2. Les objectifs de la multirisque professionnelle .....	29
3.3. Les concerné par cette assurance .....	30
3.4. Les biens garantis par ce contrat .....	30
3.4.1. Les bâtiments professionnels .....	30
3.4.2. Le mobiliser et le matériel professionnels.....	31

3.4.3. Les marchandises .....	31
3.5. Les risques couverts par ce contrat .....	31
3.6. Les obligations de l'assuré et l'assureur.....	32
3.6.1. L'obligation de l'assuré.....	32
3.6.2. L'obligation de l'assureur .....	33
3.6.2.1. Evaluation des dommages par l'expert .....	33
3.6.2.2. Paiement de l'indemnité .....	33
3.6.2.3. Assurance obligatoire.....	34
3.7. Le contrat d'assurance.....	34
3.7.1. Disposition relatives de contrat .....	34
3.7.1.1. Formation et prise d'effet du contrat .....	34
3.7.1.2. Duré du contrat.....	34
3.7.1.3. La résiliation du contrat MP.....	35
3.8. Les avantages de l'assurance MP .....	37
<b>Conclusion.....</b>	<b>38</b>

## Chapitre 02 :L'assurance multirisque professionnelle : état des lieux et perspectives

<b>Introduction .....</b>	<b>40</b>
<b>Section 01 : Présentation du secteur assurantiel en Algérie.....</b>	<b>40</b>
1.1. La naissance et l'évolution du secteur assurantiel en Algérie.....	40
1.1.1. Aperçus historique sur les assurances en Algérie .....	40
1.1.1.1. Période de la nationalisation et de la spécialisation .....	41
1.2. Les obstacles liés au sous-développement du secteur des assurances en Algérie.....	44
1.2.1. Les facteurs extra-économiques .....	44
1.2.1.1. La thésaurisation .....	44
1.2.2. Les facteurs religieux .....	44
1.2.3. Facteurs économiques .....	45
1.3. La situation du marché de l'assurance en Algérie .....	46
<b>Section 02 : Les rapports des activités des assurances au niveau de la SAA Direction régionale .....</b>	<b>48</b>
2.1. La part de la production multirisque professionnelle au niveau de la SAA Direction régionale de Tizi Ouzou .....	48
2.2 .Les perspectives pour l'amélioration de produit MP .....	49
<b>Section 03 : La production multirisque professionnelle : Cas de la SAA .....</b>	<b>51</b>
3.1. La présentation de l'organisme accueil (Direction régionale de Tizi Ouzou.....)	51

3.1.1. Historique de la Société Nationale d'Assurance « SAA	51
3.1.2. Activités de la Société Nationale d'Assurance « SAA	51
3.1.3. Descriptions de l'organigramme général de la (SAA) de Tizi-Ouzou	51
3.1.3.1. Département Administratif et Financier	51
3.1.3.2. Département Production	52
3.1.3.3. Département Contentieux	52
3.1.3.4. Département Marketing	52
3.1.4. Description des différents services de la SAA	52
3.1.4.1. Service production	52
3.1.4.2. Le service Sinistres (contentieux)	52
3.1.4.3. Service comptabilité	52
3.2. Réalisation du contrat multirisque professionnel (Cas de la SAA)	53
3.2.1. La souscription du contrat multirisque professionnelle	53
3.2.2. Evolution de la production en MP	55
3.2.2.1. Evolution des primes	55
3.2.2.2. Evolution des règlements de sinistre en MP	56
3.2.3. La rentabilité du produit MP	56
3.2.3.1. Le ratio de sinistralité	56
3.2.4. Règlement d'un sinistre	57
3.2.4.1. Traitement d'un sinistre	57
3.2.4.2. Etude de cas	58
<b>Conclusion</b>	<b>60</b>
<b>Chapitre 03 : Cas pratique : Enquête au niveau des professionnels de la Wilaya de Tizi Ouzou.</b>	
<b>Introduction</b>	<b>62</b>
<b>Section 01 : La présentation de l'échantillons et traitement des donnés</b>	<b>63</b>
1.1. Le questionnaire	63
1.2. Le type des questions posées	63
1.2.1. Les questions ouvertes	63
1.2.2. Les questions fermées	63
1.3. L'ordre des questions	64
1.4. Le mode d'administration des questionnaires	65
<b>Section 02 : L'analyse des résultats de l'enquête et leurs discussions</b>	<b>69</b>
2.1. Relation entre la compagnie d'assurance et la satisfaction des assurés	70

2.2. Relation entre les moyens de couverture des risques et les risques rencontrés.....	73
2.3. Relation entre la raison de satisfaction et la satisfaction des assurés .....	76
2.4. Relation entre la satisfaction des assurés et le non souscription de l'AMP .....	78
2.5. Relation entre le type d'entreprise et le non souscription de l'AMP .....	80
2.6. Relation entre le type d'entreprise et la souscription de l'AMP .....	83
<b>Conclusion.....</b>	<b>87</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>88</b>
<b>Bibliographie.</b>	
<b>Liste des tableaux.</b>	
<b>Liste des figures.</b>	
<b>Annexes.</b>	
<b>Table des matières.</b>	

## Résumé

L'objet de cette recherche porte sur l'essai d'analyse d'assurance multirisque professionnelle cas de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'analyser les données collectées sur les assurés et les non assurés. L'objectif est de déterminer pourquoi les entreprises de la wilaya de T.O sont attirées par l'assurance multirisque professionnelle.

Le travail de terrain a été mené à travers une enquête par un questionnaire de 17 questions ouvertes et fermées que nous avons administré via le face à face à un échantillon de 33 assurés de la wilaya de Tizi Ouzou, les résultats obtenus nous ont permis d'identifier les risques professionnels les plus fréquents dans les activités des entreprises, et l'importance de l'assurance multirisque professionnelle au milieu de ces dernières.

**Mots clés :** Assurance ; contrat multirisque professionnel ; risques financiers ; garanties.

## Abstract

The purpose of this research relates to the analysis of fire risk management by farmers in the province of Tizi-Ouzou and to analyze the data collected on the insured and the uninsured. The objective is to determine why farmers in the wilaya of T.O are attracted by professional comprehensive insurance.

The fieldwork was carried out through a survey by a questionnaire of 17 open and closed questions that we administered via face to face to a sample of 33 insured from the wilaya of Tizi Ouzou, the results obtained allowed us to identify the most frequent occupational risks in business activities, and the importance of professional comprehensive insurance in the midst of this.

**Keywords:** Insurance; professional multi-risk contract; financial risks; guarantees.